



F R A N C E
G A L O P

Courses à obstacles

Avis et communiqués III
Décisions VII
Résultats (n° 41 à 70) :

12 janvier 2018

PAU 1

14 janvier 2018

PAU 3

16 janvier 2018

PAU 4

18 janvier 2018

PAU 6

21 janvier 2018

PAU 7

24 janvier 2018

PAU 9

Index des chevaux cités dans ce numéro 11

FRANCE GALOP

Direction Programme & Technique

46, Place Abel Gance

92655 Boulogne Cedex

ISSN 1241-2678

France Galop - Imprimeur

Dépôt légal : février

Quantité de tirage : 300 ex.



F R A N C E
G A L O P

© 2018 - France Galop

Avis et communiqués

| | |
|---|----|
| Liste des oppositions | IV |
| Commissaires de France Galop..... | V |
| Commissaires de Courses de France Galop en 2018..... | V |
| Juges d'Appel constituant la commission d'appel en 2018 | V |

LISTE DES OPPOSITIONS

(Mise à jour le 10 mai 2017)

| DEBITEUR | DEMANDEUR | CAUSE | RETRAIT/SUSPENSION DES AGREMENTS A COMPTER DU : |
|----------------------------|-------------------------------------|--|---|
| I. LEON-SOTELO GARCIA | Ch. DELCHER SANCHEZ | Non-paiement factures de frais de pension | Suspension au 13 avril 2017 |
| I. LEON-SOTELO GARCIA | Yannick FOUIN | Non-paiement factures de frais de pension | Retrait 24/05/2017 |
| Arnaud COUDEVILLAIN | Jockey Club Español | Extension d'inscription Forfeit-list et suspension agréments - non paiement frais de pension | Suspension agrément de propriétaire à compter du 07 mars 2017 |
| David ELBAZ | Fabrice FOUCHER | Non-paiement factures de frais de pension | Retrait 28/01/2016 |
| Guy ARMENGOL JADOT | Hubert de NICOLAY | Non-paiement factures de frais de pension | Suspension au 30/04/ 2015 |
| Guy ARMENGOL JADOT | Christophe FERLAND | Non paiement factures de frais de pension | Suspension 13/05/2015 |
| Didier VISSE | Anthony CLEMENT | Non paiement factures de frais de pension | Retrait 12/12/13 |
| Bethe KLODAWSKI | Fabrice CHAPPET | Non paiement factures de frais de pension | Retrait 12/12/13 |
| ECURIE DES CLOS | Fabrice CHAPPET | Non paiement factures de frais de pension | Retrait 12/12/13 |
| Valérie MOTHEU | R. MARTENS | Non paiement factures de frais de pension | Suspension 18/04/2013 + extension Belgique |
| Valérie MOTHEU | Eric WIANNY | Non paiement factures de frais de pension | Retrait 23/05/2013 + extension Belgique |
| Valère VAN ELVEN | Jean-Paul GALLORINI | Non paiement factures de frais de pension | Retrait 14/03/2013 + extension Belgique |
| Claude ROESCH | Jérôme CLAIS | Non paiement factures de frais de pension | Retrait 07/02/2013 |
| Timothy CLAYDON | Eric DANEL | Non paiement factures de frais de pension | Retrait 13/09/2012 |
| David ATAR | France Galop | Non paiement excédent de réclamation | |
| Eric DRAI | Centre d'Entr. Du Parc du Cheval | Non paiement factures de frais de pension | Retrait 02/02/2012 |
| Fabio BROGI | Centre d'Entr. Du Parc du Cheval | Non paiement de factures de frais de pension | Retrait 30/11/2011 |
| Reynald ELBAZ | Alexandre FRACAS | Non paiement de factures de frais de pension | Retrait 03/06/2011 |
| Marion SCHRUFER | Cyril MORINEAU | Non paiement de factures de frais de pension | Retrait 28/09/2010 |
| Laurent RAULIC | Yannick FERTILLET | Non paiement de factures de frais de pension | Retrait 03/08/2010 |
| Thierry CHERON | Jean-Luc PELLETAN | Non paiement de factures de frais de pension | Retrait 25/05/2010 |
| Beryl Violet CHENNELS | Eric LIBAUD | Non paiement de factures de frais de pension | Retrait 06/01/2010 |
| Elisabeth GANE | Fabrice CHAPPET | Non paiement de factures de frais de pension | Retrait 16/02/2010 |
| Christian MUNICH | Ste Courses de DAX | Non paiement location de boxes et utilisation installations | Retrait 15/09/2009 |
| ECURIE FABIEN OUAKI | Arnaud CHAILLE-CHAILLE | Non paiement de factures de frais de pension | Retrait 27/10/2009 |
| Jaime CARUANA DE LA HERRAN | Luis A. URBANO GRAJALES | Non paiement de factures de frais de pension | Retrait 13/07/2009 |
| Daniel FOUCAULT | Franck FIQUET | Non paiement de factures de frais de pension | Retrait 28/04/2009 |

Conformément à l'article 13 des statuts de France Galop, deux nouveaux membres du Conseil Juridictionnel ont été élus par le Comité du 18 décembre 2017 :

Christine du Breil et Amaury de Lencquesaing

Ainsi, la liste initialement approuvée pour un mandat de 4 ans renouvelable lors du Comité du 15 décembre 2015, publiée le 11 février 2016 au Bulletin officiel N° 2016/2 puis modifiée et publiée le 19 mai 2016 au Bulletin officiel N° 2016/9, s'en trouve à nouveau établie comme suit :

COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Hervé d'ARMAILLÉ
Christine du BREIL
Ange CORVELLER
Robert FOURNIER SARLOVÈZE
Louis GISCARD d'ESTAING
Gérald HOVELACQUE

Patrick de LA HORIE
Nicolas LANDON
Dominique LE BARON DUTACQ
Pierre-Yves LEFÈVRE
Amaury de LENCQUESAING
Jean-Louis VALERIEEN-PERRIN

Conformément à l'arrêté du 29 mai 2015 relatif aux Commissaires de courses de chevaux et l'article 15 des statuts de France Galop, les listes ci-dessous proposées par le Conseil Juridictionnel ont été approuvées par le Comité de France Galop en date du 18 décembre 2017.

COMMISSAIRES DE COURSES DE FRANCE GALOP EN 2018

Thierry ADENOT
Nathalie BELINGUIER
Louis de BOURGOING
Nicole BRAEM
Daniel CHAILLOU
Jean-Pierre CHARTIER
Emmanuel CHEVALIER du FAU
Gilles DELLOYE
Bernard GOURDAIN
Koen HUYBERS
Olivier de LA GAROULLAYE
Jean-Guillaume de LAGENESTE

Gérard LAVOINE
Alain PAGÈS
Pascal PIGNOT
Pierre POURET
Géraldine REILLE-VILLEDEY
Christophe RIOM
Patrick SABAROTS
Gérald SAUQUE
Arnaud de SEYSSEL
Jean-Louis de WATRIGANT
Roger WINKEL

JUGES D'APPEL CONSTITUANT LA COMMISSION D'APPEL EN 2018

Georges CAMPRUBI
Philippe DELIOUX de SAVIGNAC
Hugues DELLOYE
Jean-Michel DESCAMPS
Alain DESGRANGE
François FORCIOLI-CONTI
Michel de GIGOU

Gautier de LA SELLE
Bernard le GENTIL
Frédéric MUNET
Eric PALLUAT de BESSET
Gérard SAMAMA
Jean-François de VALBRAY

Decisions

DECISION DE LA COMMISSION D'APPEL

Rappel de la décision des Commissaires de France Galop du 15 décembre 2017 :

Les Commissaires de France Galop ont décidé :

- de suspendre l'agrément en qualité d'entraîneur public de M. Daniel RABHI pour une durée de 3 mois, assortie d'une obligation de justification, au terme de cette sanction, d'une situation dénuée de toute ambiguïté et d'équivoque sur le fait qu'il est en mesure de s'occuper directement et personnellement des chevaux qui seront déclarés à son effectif ;
- d'interdire d'accès aux terrains d'entraînement, aux hippodromes et aux établissements placés sous l'autorité des Sociétés de Courses, les chevaux UNDER MY SKIN (IRE) et PIROUETTE (GB), les produits N14 UNDER MY SKIN (IRE), N15 UNDER MY SKIN (IRE), N15 PIROUETTE (GB), N14 (IRE) MHARASHIC (IRE), N15 (IRE) MISTY MOUNTAIN (IRE), N15 (IRE) BIRDSONG (IRE), N15 (IRE) BLUE SPARKLE (IRE), N15 (IRE) SHAMORA (FR) et MOONSHINE JUNGLE (FR), jusqu'à ce qu'il soit justifié de la réalisation effective des formalités de naissance, d'identification, de francisation, d'importation et/ou d'exportation ;
- de sanctionner Mlle Charley LAUFFER par la suspension de son agrément en qualité de propriétaire pour une durée de 30 mois ;

Après avoir pris connaissance de la lettre en date du 15 décembre 2017 par laquelle l'entraîneur Daniel RABHI a interjeté appel et motivé celui-ci ;

Après avoir pris connaissance de la lettre reçue les 18 et 20 décembre 2017 par laquelle Mlle Charley LAUFFER a interjeté appel et motivé celui-ci ;

Après avoir dûment appelé l'entraîneur Daniel RABHI et Mlle Charley LAUFFER à se présenter à la réunion contradictoire fixée le mercredi 3 janvier 2018 ;

Après avoir examiné les éléments du dossier, la décision des Commissaires de France Galop, et pris connaissance des explications écrites fournies par l'entraîneur Daniel RABHI et par Mlle Charley LAUFFER et entendu ces derniers et M. Gérard HENNENFENT, qui assistait Mlle Charley LAUFFER, en leurs explications, étant observé qu'il leur a été proposé de signer la retranscription écrite de leurs déclarations orales, ce qu'ils n'ont pas souhaité faire ;

Après en avoir délibéré sous la présidence de M. Gérard SAMAMA ;

Attendu que les appels sont recevables sur la forme ;

Sur le fond ;

Vu le rapport du Département Livrets et contrôles en date du 23 novembre 2017 développé dans la décision des Commissaires de France Galop en date du 15 décembre 2017 ;

Vu la décision des Commissaires de France Galop du 15 décembre 2017 ;

Vu les éléments du dossier notamment les articles 13, 22, 27, 28, 29, 30, 32, 39, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 71, 74, 77, 78, 83, 85, 216 et 224 du Code des Courses au Galop ;

Vu le courrier électronique de l'entraîneur Daniel RABHI en date du 15 décembre 2017, et le courrier adressé par courrier recommandé reçu le 20 décembre 2017 dont la date d'envoi apposée par l'Administration de la Poste est le 15 décembre 2017, par lequel il interjette appel de la décision des Commissaires de France Galop quant à la sanction qui lui a été notifiée en précisant qu'il apportera tous les justificatifs concernant sa situation et sa bonne foi ;

Vu le courrier électronique de Mlle Charley LAUFFER reçu le 18 décembre 2017, adressé également par courrier recommandé reçu le 20 décembre 2017, dont la date d'envoi apposée par l'Administration de la Poste est le 18 décembre 2017, par lequel elle précise qu'elle interjette appel de la décision prononcée à son encontre, en mentionnant notamment :

- que ladite décision ne manque pas de la surprendre ;
- qu'étant propriétaire de chevaux, ayant investi et vu les recommandations qui lui ont été prodiguées par France Galop, elle a « *accompli scrupuleusement l'intégralité avec respect du Code des courses* », « *en intégrant les fondements et besoins globaux* » ;
- qu'elle a choisi de confier ses chevaux à un entraîneur public, « *qui n'a obtenu sa licence qu'en fonction des règles qui lui étaient impératives d'être l'entraîneur et dont la seule responsabilité de l'entraînement lui était dévolue, intégrant le respect des règles de gestion des chevaux, ce qui est l'obligation générale de tous les entraîneurs publics* » ;
- qu'en ce qui concerne les chevaux acquis à l'étranger, elle a bien fourni les signalements aux transporteurs et à WEATHERBYS, qu'elle a fourni aux services de France Galop ce dont elle possédait et qu'elle n'a aucune intention de ne pas respecter les règles ;

- qu'il en est de même des vaccinations, que chaque cheval possède une attestation, qu'ils sont à jour et suivis par son vétérinaire dans l'intégralité des règles sanitaires ;
- que lors du contrôle, il n'y a eu aucune demande quant à la régularité des vaccinations ni pour voir le registre sanitaire de l'écurie, tous les documents étant disponibles ;
- qu'en ayant choisi d'investir dans l'écurie, elle ne peut abandonner et laisser ses investissements considérables subir de plein fouet une interdiction de toute autorisation d'engager ou de faire courir ses chevaux dont le nombre constant est supérieur à 20 ;

Vu le rapport du Secrétaire des Commissaires de France Galop en fonction sur l'hippodrome de PAU le 20 décembre 2017, en date du 21 décembre 2017, et sa transmission le 26 décembre 2017 à Mlle Charley LAUFFER et à l'entraîneur Daniel RABHI, mentionnant notamment :

- que le jockey Mlle Delphine SANTIAGO a accompagné Mlle Charley LAUFFER aux écuries sans la présence de l'entraîneur Daniel RABHI ;
- que Mlle Charley LAUFFER était seule au rond de présentation pour donner les ordres audit jockey avant la 4^{ème} course du programme - Prix de BORDES ;
- que M. Julian RESIMONT était seul à la tête du cheval pour présenter le cheval au public ;
- qu'à aucun moment l'entraîneur Daniel RAHBI n'est apparu avant la course et après la course dans les enceintes réservées (balances - écuries - rond de présentation) et ce malgré un appel des Commissaires de courses afin qu'il se présente devant eux ;
- que M. Julian RESIMONT s'est présenté devant les Commissaires de courses et a affirmé que l'entraîneur Daniel RABHI n'était pas présent sur l'hippodrome et qu'il le représentait ;

Vu les courriers relatifs à la procédure reçus du conseil de l'entraîneur Daniel RABHI les 22 et 29 décembre 2017 et les réponses qui lui ont été apportées ;

Vu les éléments transmis en séance ;

Attendu que la salariée de France Galop, chargée d'assister les Juges d'appel dans la préparation du dossier et le déroulé de l'audience, au titre des dispositions de l'article 234 du Code des Courses au Galop, a procédé en séance à un rappel de la procédure et à l'introduction du dossier et qu'il a ainsi été demandé aux intéressés s'ils acceptaient de tenir la séance avec la présence de deux Juges d'Appel, compte-tenu d'un cas de force majeure lié à des problèmes de transports ferroviaires n'ayant pas permis au troisième Juge d'Appel d'assister à la séance, ce qu'ils ont accepté, étant observé qu'il leur a également été précisé qu'en cas de refus, la séance serait reportée, et qu'en tout état de cause, la décision serait rendue dans un délai d'environ 3 semaines au cours du délibéré à 3 juges conformément audit Code ;

Attendu que l'entraîneur Daniel RABHI a déclaré en séance :

- qu'il entraîne les chevaux de Mlle Charley LAUFFER depuis environ 8 mois, qu'il était jockey auparavant et n'a jamais connu de difficultés avec France Galop ;
- qu'il regrette que M. Julian RESIMONT ait répondu légèrement lors du contrôle d'effectif et qu'il le lui a fait remarquer ;
- qu'il se présente physiquement cette fois car dans une précédente procédure il a fait un courrier électronique irrecevable pour interjeter appel d'une décision rendue à son encontre et qu'il n'a pas pu se défendre ;
- qu'il avait été sanctionné par une amende de 3 000 euros, qu'il l'a acceptée mais que trois mois après, il a de nouveau été contrôlé, à trois reprises en neuf mois, faisant observer que ses confrères ne sont jamais contrôlés et sont surpris de ces contrôles ;
- que cela lui semble étrange, que Mlle Charley LAUFFER est peut-être dans le « collimateur » de France Galop, que c'est dommage car elle a une écurie de 26 chevaux, un haras, qu'elle fait de l'élevage et que sa sanction résulte d'un quiproquo ;
- qu'il avait pour sa part subi une sanction qui ne reflète pas les faits, qu'il s'agit de problèmes administratifs, ce à quoi le Président de séance a rappelé qu'il lui était aussi reproché de ne pas assister à l'entraînement des chevaux déclarés sous son effectif ;
- qu'il se demande sur quoi repose sa sanction en indiquant que des personnes ont contacté France Galop qui a ensuite diligenté une enquête, ce à quoi M. François FORCIOLI-CONTI a précisé que les Commissaires de France Galop avaient motivé la sanction dans leur décision et que Mlle Charley LAUFFER indiquait elle-même qu'il était absent du centre d'entraînement ;
- que les membres de la Commission d'Appel pensent peut-être que les entraîneurs sont toujours présents et obligés de rendre des comptes à France Galop mais que beaucoup ne sont pas toujours à l'entraînement et qu'il arrive que des yearlings soient à l'entraînement sans être déclarés, M. François FORCIOLI-CONTI faisant remarquer que cela donne l'impression d'un immense gâchis au regard des investissements de Mlle Charley LAUFFER et que lorsque l'on achète des chevaux de courses, on s'inscrit dans le cadre de règles strictes et rigoureuses pour la régularité des courses ;
- qu'il reconnaît que « c'est sûr qu'il y a une négligence » de leur part, mais qu'ils font quand même un métier difficile et qu'on ne peut pas être sanctionné sur une impression ;
- que les premiers garçons remplacent les entraîneurs quand ils ne sont pas là, M. Gérard SAMAMA faisant remarquer qu'il s'agit en l'espèce d'absences fréquentes, ledit entraîneur ajoutant qu'on voulait lui faire dire qu'il est prête-nom ;
- que concernant la justification de ses prestations d'entraînement, il avait fait un compromis avec Mlle Charley

LAUFFER, laquelle prend en charge les frais engendrés par ses chevaux (salariés, location de boxes, nourriture notamment) et qu'il ne lui réclame pas de frais de pension, cette dernière ajoutant qu'il s'agit du contrat moral déjà communiqué ;

- qu'il est entraîneur public de Mlle Charley LAUFFER et perçoit 2.500 à 2.000 euros par mois au pourcentage, qu'il est permis de ne pas réclamer de factures, que ce pourcentage lui convient, M. Gérard HENNENFENT ajoutant qu'il s'agit d'un contrat de gré à gré ;
- que concernant le nombre de jours où il est présent sur le site d'entraînement, qu'il a des problèmes de cervicales, a fait un IRM, qu'il ne peut plus monter à cheval et qu'il y a donc des jours où les chevaux font du galop, d'autres du trot, tout en indiquant que le vétérinaire en charge de l'enquête l'avait vu deux ou trois fois à TOULOUSE, ce que ce dernier n'a pas confirmé en séance ;
- qu'il avait alerté son propriétaire de cette situation, lui avait dit que les formalités allaient se résoudre puis que le temps a passé ;
- que la sanction est très lourde, qu'il demande aux Juges d'Appel d'être complaisants, précisant qu'il a donné 17 ans de bons et loyaux services à l'institution ;

Attendu que M. Gérard HENNENFENT a déclaré en séance :

- que ce qui le gêne, c'est la question des chevaux qui ne sont pas en règle au regard des livrets ;
- que le transporteur doit accompagner les chevaux avec les livrets, et qu'il remet en séance une facture du 30 novembre 2016 d'une société de transport ;
- qu'il s'est investi bénévolement et que Mlle Charley LAUFFER s'est engagée à être rigoureuse dans la gestion de ses papiers, sous ses conseils, mais que si le nécessaire n'est pas fait derrière, il est regrettable qu'une personne qui a investi autant ne puisse plus courir, que cela revient à mettre au chômage son personnel alors qu'elle a tout fait pour être en règle ;
- que Mlle Charley LAUFFER a adressé à France Galop des propositions de noms des poulains cités dans le rapport du vétérinaire en charge de l'enquête mais qu'ils n'ont pas été acceptés car le compte de Mlle Charley LAUFFER n'était pas assez approvisionné, tout en remettant en séance un échange de courriers électroniques avec les services de France Galop à ce sujet ;
- qu'on aurait dû demander à Mlle Charley LAUFFER les justificatifs et qu'elle les aurait fournis, que le nécessaire a été fait mais qu'il n'a pas été suivi ;
- qu'il reconnaît qu'il y a une négligence mais qu'il y a une volonté d'organisation de la part de Mlle Charley LAUFFER ;
- que les livrets sont chez France Galop mais pas en concordance avec le Stud Book irlandais qui n'a pas fait le transfert pour que cela soit mis à jour, notamment pour le produit résultant de la saillie de la poulinière UNDER MY SKIN (IRE) par REQUINTO (IRE) ;
- qu'ils ont également constaté que les livrets n'étaient pas à jour mais qu'il y a des éléments de responsabilité civile car il y a eu une mauvaise transmission entre les Stud Books irlandais, anglais et français, que c'est une cascade mais qu'ils ne vont pas faire de procès à tout le monde ;
- que la situation va se retourner contre elle au niveau du Stud Book et qu'il est donc plus logique à ce stade de retirer du centre d'entraînement les chevaux pour lesquels les signalements sont en attente ;
- que Mlle Charley LAUFFER ne souhaite que se remettre dans « les clous », qu'il s'est engagé à le faire avec elle, que cela concerne 25 chevaux, une activité d'élevage, de la polyculture, qu'elle paie de très chères saillies et que si la sanction est maintenue, c'est un coût d'arrêt malheureux, une mise à mort d'une jeune fille de 27 ans qui déposera le bilan, que c'est également une mise à mort des chevaux achetés pour l'un à 100 000 euros ;
- qu'il demande qu'on tienne compte des efforts que Mlle Charley LAUFFER commence à faire depuis mars dernier, de lui donner la chance de revenir dans les « clous », l'entraîneur Daniel RABHI faisant remarquer à la Commission d'Appel concernant sa propre sanction qu'« à la limite pas moi car je suis en fin de carrière » ;
- qu'il demande à Mlle Charley LAUFFER, devant ladite Commission, de tout faire « aux petits oignons » et de l'appeler immédiatement en cas de problème car il ne peut pas depuis NANCY être toujours à TOULOUSE et qu'il va la suivre ;

Attendu que Mlle Charley LAUFFER a déclaré en séance :

- que les signalements ont été transmis au transporteur qui a fait les démarches d'exportation, a confirmé les avoir reçus et en avoir transmis la copie à France Galop ;
- qu'en principe elle fait un signalement, qu'il est envoyé au transporteur qui le remet au Stud Book anglais et qu'elle pense qu'il y a un réseau interne ;
- qu'elle s'est dit qu'ayant reçu les signalements, une fois que les noms des chevaux seront acceptés, les livrets allaient être renvoyés par France Galop, que France Galop aurait pu lui dire n'avoir rien reçu ;
- concernant la poulinière UNDER MY SKIN (IRE) saillie par REQUINTO (IRE), qu'il s'agit d'un achat à l'amiable, qu'ils ont fait revenir le produit avec la pouliche de 2014 pleine mais que l'enregistrement du poulain n'est pas possible car les anciens propriétaires n'ont pas fourni la cession de propriété de la poulinière, M. Gérard HENNENFENT ajoutant que le Stud Book irlandais n'a pas fait la transmission, que Mlle Charley LAUFFER dispose cependant d'une facture ;

- que concernant la remarque de M. François FORCIOLI-CONTI quant à l'origine inconnue du poulain indépendamment de toute facture, qu'elle avait fait faire des prélèvements d'ADN mais que c'était un « gros bazar » ;
- qu'il était sous-entendu qu'elle est derrière toute cette situation, que lorsque le vétérinaire en charge de l'enquête est venu, elle avait été absente du site à trois reprises, qu'elle va aux courses, ainsi qu'en atteste le rapport du Secrétaire des Commissaires, que ce sont ses employés qui gèrent et qu'elle ne prend pas la place de l'entraîneur, en faisant référence à un article de presse spécialisée à ce titre ;
- concernant la remarque de M. François FORCIOLI-CONTI relative à l'annonce qu'elle avait faite devant les Commissaires de France Galop de fournir des éléments justifiant la présence de l'entraîneur Daniel RABHI sur le site d'entraînement, que le Directeur de la Société des courses de TOULOUSE lui avait proposé de l'appeler à ce titre ;
- qu'elle a essayé une fois de se rapprocher de France Galop pour obtenir de l'aide, auprès de la personne en charge des propositions de noms de chevaux, ce à quoi celle-ci lui avait indiqué qu'elle ne pouvait pas effectuer les démarches compte-tenu de l'insuffisance d'approvisionnement de son compte ;
- que les propositions de noms étaient en attente, qu'elle avait rappelé une fois le compte réapprovisionné le 15 novembre 2017 et qu'il lui avait été répondu le 23 novembre 2017 que le compte n'était pas assez approvisionné ;
- concernant la remarque de M. François FORCIOLI-CONTI sur la situation critique de son compte France Galop le 23 novembre 2017 alors que le contrôle d'effectif avait eu lieu 2 mois avant, que les propositions de noms ne concernaient pas des chevaux qui allaient courir, que ce sujet est « le travail de l'employée de France Galop contactée », qu'elle « ne va pas la harceler tous les jours car elle lui dira quand elle aura les noms » ;
- qu'elle s'occupe de chevaux et est dans le monde des courses hippiques depuis 7 ans, M. Gérard HENNENFENT ajoutant qu'elle ne gérait pas autant de chevaux auparavant ;

Attendu que les intéressés ont indiqué qu'ils n'avaient rien à ajouter suite à une question du Président de séance en ce sens ;

* * *

Attendu en premier lieu, que l'entraîneur Daniel RABHI ne saurait indiquer ne pas avoir pu se défendre dans une précédente procédure alors qu'ainsi qu'il le précise lui-même, son courrier d'appel ne respectait pas les règles de forme prévue pour interjeter appel ;

Qu'il ne saurait pas non plus remettre en question la façon dont les contrôles d'effectifs sont effectués, ceux-ci étant réalisés de manière impartiale et indépendante parmi tous les entraîneurs titulaires d'une autorisation délivrée par France Galop ;

Attendu qu'il résulte des éléments du dossier présentés à la Commission d'Appel que, comme l'ont justement indiqué les Commissaires de France Galop, la situation de l'entraîneur Daniel RABHI n'est pas conforme à ses obligations d'entraîneur au sens du Code des Courses au Galop puisqu'il n'assure pas dans la continuité, en toute indépendance, personnellement, et sous son entière responsabilité, l'entraînement, l'entretien et l'hébergement des chevaux présents à TOULOUSE et déclarés comme étant sous sa responsabilité ;

Attendu, concernant l'absence reprochée à l'entraîneur Daniel RABHI, sur son site d'entraînement, que dans les explications transmises aux Commissaires de France Galop :

- Mlle Charley LAUFFER indiquait « *Je ne suis pas présente tous les matins sur le lieu d'entraînement (...) Mes chevaux (26 actuellement) sont sous la responsabilité de l'entraîneur, qui est un entraîneur public, et qui a délégué sa responsabilité à Julian RESIMONT lors de ses absences (fréquentes) dues à des problèmes de santé* », tout en communiquant un contrat de travail signé entre l'EARL représentée par elle-même et M. Julian RESIMONT aux termes duquel ce dernier est engagé en tant que jockey à TOULOUSE ;
- M. Julian RESIMONT indiquait qu'il ne savait pourquoi ledit entraîneur était absent et que « *ce n'était pas son père* » et qu'interrogé sur les relations entre ledit entraîneur et la Société des courses de TOULOUSE, le Directeur de cette dernière a répondu n'avoir aucune relation, ni technique, ni commerciale avec l'entraîneur du fait de son absence ;
- l'entraîneur Daniel RABHI a lui-même reconnu ses absences en précisant « *effectivement j'ai des soucis de santé où je suis contraint à faire des examens pour l'instant mais je suis toujours responsable des entraînements de Mlle Charley LAUFFER, en collaboration de M. RESIMONT quand je suis absent* » ;

Attendu que contrairement à ce qu'elle annonçait déjà devant les Commissaires de France Galop, Mlle Charley LAUFFER n'a devant la Commission d'Appel toujours pas communiqué de courrier électronique d'autres membres du bureau de la Société des Courses de TOULOUSE justifiant avoir vu l'entraîneur Daniel RABHI sur le site d'entraînement ;

Attendu que pour sa part, en appel, l'entraîneur Daniel RABHI n'a pas apporté les justificatifs annoncés dans son courrier d'appel concernant sa situation, qu'il s'est contenté d'indiquer qu'ils se seraient vus à trois reprises avec le Chef du Département Livrets et Contrôles sur le site d'entraînement (ce que ce dernier n'a pas confirmé), avoir des problèmes de cervicales, fait un IRM, qu'il ne peut plus monter à cheval et que « *beaucoup d'entraîneurs ne sont pas toujours présents à l'entraînement* » ;

Que le rapport du Secrétaire des Commissaires de France Galop en fonction sur l'hippodrome de PAU le 20 décembre 2017 a confirmé une nouvelle fois l'absence dudit entraîneur lors des courses des chevaux déclarés sous son effectif et le fait que Mlle Charley LAUFFER et M. Julian RESIMONT s'occupent desdits chevaux et donnent les ordres ;

Attendu concernant les manquements relatifs aux déclarations des chevaux mentionnés dans le rapport du Chef du Département Livrets et Contrôles, que ledit entraîneur a lui-même reconnu qu'« *il y a une négligence* » et que « *les formalités allaient se résoudre puis que le temps a passé* » ;

Qu'au regard de ses déclarations, ledit entraîneur a confirmé son absence et le manque de gestion des formalités administratives faisant pourtant partie de ses obligations ;

Qu'il ne saurait ainsi prétendre qu'il « *ne peut pas être sanctionné sur une impression* », étant en tout état de cause observé que lorsque les intéressés ont demandé à la Commission d'Appel de tenir compte des efforts de Mlle Charley LAUFFER, ledit entraîneur a fait remarquer aux membres de la Commission d'Appel de ne pas insister à son égard celui-ci étant « *en fin de carrière* » ;

Attendu que les membres de la Commission d'Appel, comme les Commissaires de France Galop avant eux, ont ainsi pu de nouveau constater l'insuffisance d'explications transmises et leur confusion s'agissant de la situation décrite dans le rapport du Chef du Département Livrets et Contrôles ;

Que ledit entraîneur n'apporte aucun nouvel élément permettant de remettre en cause l'appréciation faite par les Commissaires de France Galop de la situation irrégulière dont il s'est rendu coupable, celle-ci étant au contraire illustrée par les nouveaux éléments mis à la disposition des membres de la Commission d'Appel ;

Attendu que contrairement aux termes du courrier d'appel de Mlle Charley LAUFFER selon lesquels elle a « *accompli scrupuleusement l'intégralité des règles en respectant le Code des courses* » le contrôle d'effectif a mis en évidence de nouveaux manquements manifestes aux dispositions du Code des Courses et que Mlle Charley LAUFFER n'a manifestement pas suivi les recommandations qui lui ont été faites, les intéressés eux-mêmes reconnaissant « *qu'il y a une négligence* » ;

Attendu concernant les chevaux acquis à l'étranger, que Mlle Charley LAUFFER rappelle devant la Commission d'Appel avoir fourni les signalements aux transporteurs et à WEATHERBYS, ainsi que ce qu'elle possédait aux services de France Galop, et communique désormais une facture de transport qui ne justifie cependant pas de la réalisation des formalités requises, tout en se contentant d'adopter une attitude attentiste en indiquant « *qu'en principe* » elle fait un signalement, « *qu'il est envoyé au transporteur qui le remet au Stud Book anglais* » et qu'elle « *pense qu'il y a un réseau interne* », M. Gérard HENNENFENT ajoutant notamment que « *les livrets n'étaient pas à jour mais qu'il y a des éléments de responsabilité civile car il y a eu une mauvaise transmission entre les Stud Book Irlandais, anglais et français* » ;

Que ces seules explications ne permettent pas de mettre en évidence la conformité de la situation des chevaux et ne démontrent pas que Mlle Charley LAUFFER a fait tout ce qui était possible pour éclaircir la situation notamment auprès de France Galop ;

Attendu concernant le cheval N15 (FR) SEPIA (GB), absent de l'établissement lors du contrôle car il aurait été envoyé à la clinique vétérinaire pour soins la veille du contrôle, que Mlle Charley LAUFFER n'apporte pas de nouveau élément en appel permettant de justifier son argument ;

Attendu concernant les formalités d'identification, que les intéressés ont fourni, en appel, des échanges de courriers électroniques avec les services de France Galop selon lesquels Mlle Charley LAUFFER a fait des propositions de noms mais que faute d'avoir approvisionné son compte France Galop, lesdites formalités n'ont pas pu être menées à bien, étant observé que la non-conformité de sa situation comptable met de nouveau en évidence une absence de précaution de sa part ;

Attendu enfin, concernant les vaccinations évoquées dans la décision des Commissaires de France Galop, qu'elle se contente d'indiquer que « *chaque cheval possède une attestation, qu'ils sont à jour et suivis par son vétérinaire dans l'intégralité des règles sanitaires* », que « *lors du contrôle, il n'y a eu aucune demande* » et que tous les documents sont disponibles, sans apporter de justificatif à ce titre ni le moindre document concret concernant ses affirmations ;

Qu'il ressort de ces nouveaux éléments que si des actions ont été initiées, elles n'ont en revanche pas fait l'objet des vérifications nécessaires à leur accomplissement définitif, et ce alors que France Galop attend des personnes à qui sont délivrées des autorisations qu'elles s'enquière de leur situation et soient constamment en règle ainsi que les chevaux présents sur les sites d'entraînement ;

Attendu ainsi que les membres de la Commission d'Appel ne peuvent que confirmer que les irrégularités constatées par les Commissaires de France Galop, concernant les déclarations d'effectif, le respect de la réglementation en matière de détention, d'identification et de signalements des chevaux, et la réalité de l'entraînement des chevaux présents à TOULOUSE, ne sont pas admissibles et ne leur permettent pas de s'assurer d'un parfait respect de la réglementation de droit commun en matière équine et sanitaire ni d'une situation conforme ;

Que Mlle Charley LAUFFER a déjà fait l'objet de deux décisions récentes lui rappelant ses obligations en la matière, les Commissaires de France Galop l'ayant sanctionnée aux termes de leur décision en date du 6 juin 2016, par la suspension de son agrément en qualité de permis d'entraîner pour une durée de 18 mois et par le remboursement d'indemnités de déplacement, puis par leur décision en date du 15 juin 2017, par une interdiction de toute autorisation d'entraîner pour une durée de 3 ans et par l'interdiction de se présenter à tout stage d'entraîneur pendant cette période ;

Que l'entraîneur Daniel RABHI a également été sanctionné aux termes de cette dernière décision par une amende de 3 000 euros pour déclarations mensongères dans le cadre de son activité d'entraînement et pour manquement à la probité ;

Qu'il convient donc, au regard des éléments complémentaires mis à la disposition des membres de la Commission d'Appel de maintenir la décision des Commissaires de France Galop en ce qu'elle a sanctionné

l'entraîneur Daniel RABHI au regard des manquements aux obligations du Code pesant sur les entraîneurs publics en matière d'entraînement, de déclarations des chevaux auprès de France Galop et des formalités à effectuer concernant les chevaux présents sur un site d'entraînement, ceci impliquant une sanction adaptée ;

Qu'il y a par conséquent lieu de constater que la suspension de l'autorisation d'entraîner de Daniel RABHI pour une durée déterminée de 3 mois, assortie d'une obligation de justification, au terme de cette sanction, d'une situation dénuée de toute ambiguïté et d'équivoque sur le fait qu'il est présent de manière continue sur son site d'entraînement et qu'il s'occupe directement et personnellement des chevaux déclarés à son effectif conformément aux dispositions des articles 28, 29, 32 et 224 du Code des Courses au Galop, était donc motivée et justifiée, aucun élément concret précis et caractérisé ne permettant de revenir sur cette décision en appel ;

Attendu que la Commission d'Appel considère également que Mlle Charley LAUFFER a manqué à ses obligations concernant l'entraîneur qui s'occupe des chevaux dont elle est propriétaire, qu'elle n'a pas prévenu les Commissaires de France Galop des absences dudit entraîneur qu'elle qualifie elle-même de fréquentes et qu'elle a manqué de rigueur et de vigilance dans l'accomplissement des formalités lui incombant, les nouveaux éléments du dossier caractérisant l'irrégularité de la situation, sa négligence dans lesdites formalités ayant d'ailleurs été reconnue et évoquée à plusieurs reprises en séance ;

Qu'il y a donc également lieu de constater, ainsi que l'ont fait les Commissaires de France Galop que Mlle Charley LAUFFER a contribué aux manquements relatifs aux déclarations des chevaux présents dans l'établissement de TOULOUSE et aux manquements relatifs aux formalités d'identification, d'exportation et d'importations visées dans le rapport, les éléments fournis sur ces questions restant lapidaires et tardifs ;

Qu'au vu des nouveaux manquements réitérés au Code des Courses au Galop notamment aux dispositions des articles 32, 28, 224, la Commission d'Appel estime que le principe de la suspension de l'agrément de Mlle Charley LAUFFER en qualité de propriétaire était également fondé au regard de ces nouvelles infractions conformément notamment aux dispositions du § VI de l'article 216 dudit Code et compte-tenu des sanctions déjà prononcées à son encontre ;

Attendu cependant, que si les difficultés liées aux investissements de Mlle Charley LAUFFER sont indépendantes de la procédure disciplinaire de France Galop, il convient néanmoins de tenir compte des nouveaux éléments résultant de la procédure d'appel selon lesquels Mlle Charley LAUFFER entend faire preuve d'une volonté d'organisation depuis mars 2017 ;

Qu'il convient, à ce titre, de tenir notamment compte des démarches déjà entreprises pour régulariser la situation ainsi que de son engagement à être rigoureuse dans sa gestion administrative sous les conseils et l'aide de M. Gérard HENNENFENT qui a précisé s'être investi bénévolement auprès d'elle à cet effet, étant observé que les intéressés ont d'ores et déjà « *décidé de retirer du centre d'entraînement les chevaux pour lesquels les signalements sont en attente* » ;

Qu'il convient donc au regard de l'ensemble des éléments de l'espèce et des démarches dorénavant mises en place, de réduire la sanction prononcée à l'encontre de Mlle Charley LAUFFER à une durée de 15 mois avec l'obligation, à l'issue de cette période :

- de justifier de la parfaite régularité administrative de la situation de tous les chevaux dont elle est propriétaire, y compris ceux cités dans la décision des Commissaires de France Galop, sauf à ne plus en être propriétaire à cette date tout en lui précisant, à toutes fins utiles, qu'est maintenu l'agrément qui lui a été délivré en qualité de bailleur ;

Attendu enfin qu'il y a également lieu, au regard de ce qui précède, de confirmer l'interdiction d'accès des chevaux cités dans la décision des Commissaires de France Galop du 15 décembre 2017, aux terrains d'entraînement, aux hippodromes et aux établissements placés sous l'autorité des Sociétés de Courses jusqu'à ce que les Commissaires de France Galop obtiennent les justificatifs de la réalisation effective des formalités susvisées, une partie d'entre elles étant un préalable nécessaire au contrôle de leur état sanitaire ;

PAR CES MOTIFS :

Les membres de la Commission d'Appel décident de :

- déclarer recevables les appels interjetés par l'entraîneur Daniel RABHI et par Mlle Charley LAUFFER ;
- maintenir la décision des Commissaires de France Galop en ce qu'elle suspend l'agrément en qualité d'entraîneur public de M. Daniel RABHI pour une durée de 3 mois, assortie d'une obligation de justification, au terme de cette sanction, d'une situation dénuée de toute ambiguïté et d'équivoque sur le fait qu'il est en mesure de s'occuper directement et personnellement des chevaux qui seront déclarés à son effectif ;
- maintenir la décision des Commissaires de France Galop en ce qu'elle interdit d'accès aux terrains d'entraînement, aux hippodromes et aux établissements placés sous l'autorité des Sociétés de Courses, les chevaux UNDER MY SKIN (IRE) et PIROURETTE (GB), les produits N14 UNDER MY SKIN (IRE), N15 UNDER MY SKIN (IRE), N15 PIROURETTE (GB), N14 (IRE) MHARASHIC (IRE), N15 (IRE) MISTY MOUNTAIN (IRE), N15 (IRE) BIRDSONG (IRE), N15 (IRE) BLUE SPARKLE (IRE), N15 (IRE) SHAMORA (FR) et MOONSHINE JUNGLE (FR), jusqu'à ce qu'il soit justifié de la réalisation effective des formalités de naissance, d'identification, de francisation, d'importation et/ou d'exportation ;
- infirmer la décision des Commissaires de France Galop en ce qu'elle a sanctionné Mlle Charley LAUFFER par la suspension de son agrément en qualité de propriétaire pour une durée de 30 mois et de réduire ladite suspension à une durée de 15 mois avec l'obligation, à l'issue de cette période ;
- de justifier de la parfaite régularité administrative de la situation de tous les chevaux dont Mlle Charley LAUFFER

est propriétaire, y compris ceux cités dans la décision des Commissaires de France Galop, sauf à ne plus en être propriétaire à cette date, étant observé que l'agrément qui lui a été délivré en qualité de bailleur est quant à lui maintenu.

Boulogne, le 12 janvier 2018
P. DELIOUX DE SAVIGNAC – G. SAMAMA – F. FORCIOLI-CONTI

Résultats des courses à obstacles

(Conformément aux dispositions de l'article 196 du Code des Courses au Galop, les résultats des courses sont publiés sous réserve des modifications qui y seraient éventuellement apportées à la suite de réclamation, d'appel ou d'une décision prise par les Commissaires de France Galop en application dudit code.)

Article 205 III (extrait) Les Commissaires des courses ou les personnes auxquelles ils délèguent des fonctions techniques ne peuvent les exercer dans une course dans laquelle ils seraient directement intéressés.

PAU

0539 012

Vendredi 12 janvier 2018

Terrain LOURD

Commissaires de courses : Jacques CAMY - François GALIBERT - Gérard LAVOINE - Patrick SABAROTS

41 3022 PRIX DE MOURENX 3.700 m (Steeple-Chase. - A réclamer)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer au minimum pour 9.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids : 68 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, tout poulain ou pouliche ayant, depuis le 1er décembre de l'année dernière inclus, gagné un steeple-chase portera 2 k., plusieurs steeple-chases, 4 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

| | |
|---|-----|
| Embellie , f, b, 4 ans, par Saddex (GB) et Beaufeene (Lavrirco GER), 73 k (69 k), (19.000), Guy Cherel (<i>T Henderson</i>), G Cherel | 1 |
| Skins Rock , h, b, 4 ans, par Skins Game GB et Ebene Rock [Lost World (IRE)], 70 k (65½ k), (13.000), Leray (s) (<i>Mlle C Lequien</i>), E Leray (s) | 2 |
| Saldorello , h, al, 4 ans, par Saddex (GB) et Helvetic Melody (Kendor), 70 k (66 k), (13.000), Marion (s) (<i>E Rongere</i>), J Marion (s) | 3 |
| Elegant De Larre , h, b, 4 ans, par Chichi Creasy et Camivilla (Villez USA), 71 k (67 k), (15.000), Sylvain Roger (<i>A Ruiz Gonzalez</i>), D Cottin (s) | 4 |
| Le Creole , h, bf, 4 ans, par Buck's Boum et Miss Glacee (Mister Mat), 68 k (64 k), (9.000), ♂, Arnaud Chaille-Chaille (<i>P Dubourg</i>), A Chaille-Chaille | 5 |
| Lorrainas , f, 4 ans, 70 k (66 k), (17.000), J Ortet (s) (<i>F Mitchell</i>), J Ortet (s) | arr |
| Esmeria Bellevue , f, 4 ans, 69 k, (15.000), JP Bichon (<i>P Lucas</i>), J Ortet (s) | arr |
| Blouge , f, 4 ans, 67 k, (11.000), J Marion (s) (<i>D Mescam</i>), J Marion (s) | arr |

8 partants ; 21 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 172 €

2,5 long, 4,5 long, 3/4 long, 30 long.

8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :

1 296 € Guy Cherel, Mme Isabelle Pacault, Mlle Anne-Sophie Pacault, Mme Magali Girot-Pacault.

648 € Jean Lanusse-Cazale.

378 € M.I. Bloodstock Ltd.

256 € Sylvain Roger.

121 € Anthony Gourama, Arnaud Chaille-Chaille.

Skins Rock, réclaté 14.000,00 € par son propriétaire.

Temps total : 04'56"40

Le jockey Anthony BEAUDOIRE étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement la pouliche LORRAINAS par le jockey Freddie MITCHELL.

42 3024 PRIX ELIE DE MALET 4.100 m (Steeple-Chase-Cross-Country. - Anglo-arabes)

30 000 € (14 400, 7 200, 4 200, 2 850, 1 350) - dotation France Galop.

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **6 ans et au-dessus**, anglo-arabes, inscrits au Stud-Book anglo-arabe, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5 % de sang arabe, n'ayant, en steeple chase, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, ni reçu une allocation de 15.000, ni

reçu 35.000 (victoires et places). **Poids : 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 8.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus et par 16.000 du 1er juillet 2016 inclus au 31 décembre 2016 inclus. Les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 1 k.1/2, 25 %, 3 k., 37,5 %, 6 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

| | |
|---|-----|
| Binbo De Candale , f, b, 7 ans, (AC), par Greengroom et Octane De Pimbo (Dadarissime), 69 k, Thierry de Lauriere (<i>B Fouchet</i>), T de Lauriere | 1 |
| Un D'Ussel , h, al, 10 ans, (AC), par Balko et Lakme De Brejoux (Safir), 70 k (68 k), Xavier Caumont (<i>H Rodriguez Nunez</i>), X Caumont | 2 |
| Bela De La Brunie , f, al, 7 ans, (AA), par Gnome et Unic De La Brunie (Mont Basile), 65 k, Daniel Lacassagne (<i>K Guignon</i>), Mlle M Chiampo | 3 |
| Quick Lauteix , h, gr, 14 ans, (AC), par Balleroy (USA) et Perle Claire Du Lac (Air De Cour USA), 69 k, ♂, James Boulesteix (<i>R Le Stang</i>), T de Lauriere | 4 |
| Bohort Des Arachis , h, af, 7 ans, (AC), par Traditionally USA et Idole De Vergne (Satin Wood IRE), 69 k, Mme Nadine Ducasse (<i>A Moriceau</i>), E Lecoiffier | 5 |
| Hodija , f, 7 ans, (AC), 67 k, ♂, P Saint-Martin (<i>E Bureller</i>), H Lageneste (s) | 6 |
| Paolo Malpic , h, 7 ans, (AA), 67 k, F Plouganou (<i>T Beaurain</i>), F Plouganou | thé |
| Kobolt , h, 9 ans, (AA), 66 k, Y de Kersabiec (<i>F Greget</i>), Y de Kersabiec | thé |

8 partants ; 10 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 234 €

Sans motif : *Trefle Du Paradis*.

Certif. vétérinaire : *Auri Plenam Delmar*.

4,5 long, 1/2 long 3/4, 14 long, 16 long, loin.

14 400 € - 7 200 € - 4 200 € - 2 850 € - 1 350 €

Primes aux éleveurs :

2 160 € Yan de Kersabiec, Thierry de Lauriere.

630 € Jacques Cruzillac, Mlle Marie Cruzillac, Mlle Laura Cruzillac.

202 € S.c.i. des Arrachis.

Temps total : 05'41"40

Les jockeys Mickael MINGANT et Jordan DUCHENE étant accidenté, les Commissaires ont respectivement autorisé leur remplacement sur les hongres QUICK LAUTEIX (AC1) et BOHORT DES ARACHIS (AC1) par les jockeys Richard LE STANG et Antoine MORICEAU.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Hernan RODRIGUEZ NUNEZ en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (2ème inf 10 cps).

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu l'entraîneur Hector de LAGENESTE, en ses explications l'ont sanctionné par une amende de 100 euros pour avoir présenté la jument HODIJA (AC1) au public non muni de ses oeillères.

43 3021 PRIX EXAS CONSULTANT (PRIX HENRI DE VAUFRELAND) 3.500 m (Haies. - Femelles)

32 000 € (15 360, 7 680, 4 480, 3 040, 1 440) - dotation France Galop.

Pour juments de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, été classées 1ère ou 2ème d'une course de haies d'une dotation totale de 21.000. **Poids : 5 ans, 65 k ; 6 ans et au-dessus, 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus et par 10.000 du 1er juillet 2016 inclus au 31 décembre 2016 inclus.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

| | | |
|--|--|-----|
| | Chabada Le Dun , f, al, 6 ans, par Fuisse et Algericas (IRE) (Definite Article GB), 67 k, Salomon Taieb (<i>C Lefebvre</i>), GAB Leenders | 1 |
| | Cashkille , f, no, 6 ans, (AQ), par Network GER et Nashkille (Roi De Rome USA), 68 k, Ecurie Jean-Michel Carrie (<i>T Beaurain</i>), G Cherele | 2 |
| | Diva Noir , f, b, 5 ans, par Buck's Boum et Samba D'Allier [Anabaa Blue (GB)], 67 k, ♂, Mme Daniela Airdaldi (<i>S Carrere</i>), C Cheminaud | 3 |
| | Courbepine , f, al, 5 ans, par Samum GER et Princesse Jasmine [Gold Away (IRE)], 66 k, Ecurie Biraben (<i>K Dubourg</i>), CH Gourdain (s) | 4 |
| | Funny Oyster IRE , f, gr, 5 ans, par Dark Angel IRE et Carpet Lover IRE (Fayruz GB), 68 k (66 k), Richard Mark Venn (<i>T Henderson</i>), D Henderson | 5 |
| | Aquitania , f, 7 ans, 67 k, A Lanusse-Cazale (<i>V Chenet</i>), C Chenu (s) | 6 |
| | Tipsy , f, 6 ans, 68 k (66 k), JP Guillet (<i>E Rongere</i>), J Marion (s) | 7 |
| | Line Fairy , f, 6 ans, 67 k, Mme G Aoudai (<i>T Lemagnen</i>), A Chaille-Chaille | arr |
| | Shy'm De La Vega , f, 6 ans, 67 k (65 k), JF Cuenca (<i>H Rodriguez Nunez</i>), JF Cuenca | arr |
| | Cincinati , f, 6 ans, (AQ), 67 k, ♂, F Cellier (<i>P Blot</i>), F Cellier | tbé |
| | Clique Adroite , f, 6 ans, (AQ), 67 k (65 ^{1/2} k), GIL Chaignon (<i>A Brunetti</i>), GIL Chaignon | tbé |
| | Vive Parence , f, 5 ans, 65 k, Ctsse B de Tarragon (<i>F de Giles</i>), E&G Leenders (s) | tbé |
| | Belle Easter , f, 5 ans, 65 k, JR Vidal (<i>D Lesot</i>), H Lageneste (s) | tbé |

13 partants ; 32 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 848 €

Eng. sup. : *Tipsy*

Certif. vétérinaire : *Bella Bourgeoise, Etoile Des As.*

16 long, 15 long, 3/4 long, loin, 12 long, 30 long.

15 360 € - 7 680 € - 4 480 € - 3 040 € - 1 440 €

Primes aux éleveurs :

2 304 € Ouvry (s).
1 152 € Jacques Cypres, Patrice Rabineau.
672 € Mlle Lea Renaud, Yves Maupoil.
456 € Jean-Pierre Deroubaix.
216 € John Mc Enery, prime non attribuée.

Temps total : 04'37''90

44 3023 PRIX DE LALOUBERE 3.900 m

(Steeple-Chase. - Autres Que de Pur Sang)

34 000 € (16 320, 8 160, 4 760, 3 230, 1 530) - dotation France Galop.

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 5 ans, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, depuis le 1er décembre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 10.000 en steeple-chases. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues (victoires et places) en steeple-chases : 1 k. par 4.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

| | | |
|--|---|-----|
| | Deal Baie , h, b, 5 ans, (AQ), par Crillon et Matriochka (Art Bleu GB), 68 k, Mme Marc Boudot (<i>J Ricou</i>), M Seror (s) | 1 |
| | Dollar Des Mottes , h, al, 5 ans, (AQ), par Montmartre et Phedre Des Mottes (Vertical Speed), 70 k, Francois Nicolle (<i>M Delage</i>), F Nicolle | 2 |
| | Don't Worry , h, gr, 5 ans, (AQ), par Al Namix et Serenite (Goldneyev USA), 71 k, Ecurie Mirande (<i>T Beaurain</i>), Mme I Pacault | 3 |
| | Dastary D'Airy , h, bf, 5 ans, (AQ), par Astarabad USA et Panzara D'Airy (Cadoubel), 71 k, Guy Cherele (<i>A de Chitray</i>), G Cherele | 4 |
| | Demon De Fleur , h, gr, 5 ans, (AQ), par Ange Gabriel et Fleur D'Anjou (Roli Abi), 67 k, Arnaud Chaille-Chaille (<i>T Lemagnen</i>), A Chaille-Chaille | 5 |
| | Day For Vega , h, 5 ans, (AQ), 68 k, G Cavallera (<i>P Lucas</i>), J Ortel (s) | 6 |
| | Darjeeling Pecos , f, 5 ans, (AQ), 66 k (64 k), JP Moutafian (<i>F Mitchell</i>), H Lageneste (s) | 7 |
| | Diable Au Corps , h, 5 ans, (AQ), 67 k, Baron L de Bourgoing (<i>G Re</i>), G Cherele | 8 |
| | Douglass , h, 5 ans, (AQ), 67 k, Mme S Crepin-Berard (<i>E Bureller</i>), G Denuaut (s) | 9 |
| | Diane D'Oudairies , f, 5 ans, (AQ), 73 k (71 k), Mme M Bryant (<i>P Dubourg</i>), GAB Leenders | arr |
| | Dadilas Du Livet , h, 5 ans, (AQ), 69 k, W Travers-Durand (<i>F de Giles</i>), W Menuet (s) | arr |
| | Dominicaine , f, 5 ans, (AQ), 65 k (61 k), Ecurie Centrale (<i>Mlle M Daubry-Barbier</i>), FM Cottin (s) | dér |

12 partants ; 21 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 578 €

Eng. sup. : *Dollar Des Mottes*

3 long, 5,5 long, 4,5 long, 16 long, 1 long 1/4, 16 long, loin.

16 320 € - 8 160 € - 4 760 € - 3 230 € - 1 530 €

Primes aux éleveurs :

2 448 € Andre-Jean Belloir.
1 224 € Earl Ecurie des Mottes, Earl du Raynal.
714 € Haras de Mirande.
484 € Claude-Yves Pelsy.
229 € Arnaud Chaille-Chaille.

Temps total : 05'07''70

45 3019 PRIX EMILE LESTORTE 3.500 m

(Haies. - Anglo-arabes)

28 000 € (13 440, 6 720, 3 920, 2 660, 1 260) - dotation France Galop.

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 4 ans, anglo-arabes, inscrits au stud-book anglo-arabes, nés et élevés en France comptant au moins 12,5 % de sang arabe, n'ayant pas reçu en courses à obstacles une allocation de 9.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 5.000. Les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 1 k.1/2, 25 %, 3 k., 37,5 %, 6 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

| | | |
|--|--|-----|
| | Ezechiele De Kerker Aa , h, b, 4 ans, (AA), par Muhaymin USA et Kamailya (Kalyan), 64 k, Jean-Marie Lapoujade (<i>T Gueguen</i>), F Nicole | 1 |
| | Edenn Blue Aa , f, bf, 4 ans, (AC), par Anzillero GER et Honey Blue (Saint Cyrien), 65 k (63 k), Didier Giethlen (<i>P Dubourg</i>), A Chaille-Chaille | 2 |
| | Thirassia Aa , f, b, 4 ans, (AC), par Walk In The Park IRE et Thera (Rashbag GB), 65 k (63 k), Patrice Conquedo (<i>A Ruiz Gonzalez</i>), H Lageneste (s) | 3 |
| | Anouslavie Aa , h, bf, 4 ans, (AA), par Ragtime Pontadour et Astie (Kashtan), 66 k, Gilbert Lenzi (<i>A de Chitray</i>), G Cherele | 4 |
| | Manhol Aa , h, b, 4 ans, (AC), par Grey Risk et Jegua (Albert Du Berlais), 67 k, Bearn Arabians (<i>E Bureller</i>), T de Lauriere | 5 |
| | Erotic Forez Aa , f, 4 ans, (AC), 65 k (64 k), J Grandchamp des Raux (<i>R Le Stang</i>), T de Lauriere | arr |
| | Margot La Barde Aa , f, 4 ans, (AC), 65 k, T de Lauriere (<i>B Fouchet</i>), T de Lauriere | arr |
| | Easylande Aa , f, 4 ans, (AA), 63 k (61 k), Mlle C Courtade (<i>H Rodriguez Nunez</i>), Mlle C Courtade | arr |
| | Sweet Home Aa , f, 4 ans, (AA), 63 k (65 k), E Rosjoe (<i>B Lestrade</i>), T Lemer | arr |

9 partants ; 12 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 420 €

Eng. sup. : *Easylande Aa*

Certif. vétérinaire : *Elyas D'Airy Aa.*

30 long, 17 long, 4,5 long, loin.

13 440 € - 6 720 € - 3 920 € - 2 660 € - 1 260 €

Primes aux éleveurs :

2 016 € Mme Christine Audoy.
1 008 € Mme Laure Giethlen Cadiergues.
588 € Mathieu Daguzan-Garros, Frederic Daguzan-Garros, Raphael Daguzan-Garros.
399 € Mme Helene Dumont Saint Priest.
189 € Remi Sabatier.

Temps total : 04'37''80

46 3020 PRIX YVES BARADAT 3.500 m

(Haies)

32 000 € (15 360, 7 680, 4 480, 3 040, 1 440) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans, n'ayant, en courses à obstacles, ni couru trois fois, ni reçu deux allocations. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 3.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

| | | |
|--|--|-----|
| | Shepton Joa , f, b, 5 ans, par Kentucky Dynamite USA et Sherakat IRE (Inchinor GB), 66 k, Jean de Cheffontaines (<i>K Nabet</i>), A Watrigant (s) | 1 |
| | Eternal Army , m, al, 5 ans, par American Post GB et Earth Affair GER (Acatenango GER), 72 k, Jacques Cygler (<i>A de Chitray</i>), D Cottin (s) | 2 |
| | Domaine De L'Isle , h, b, 5 ans, (AQ), par Network GER et Gratiene De L'Isle (Altayan IRE), 69 k, Ecurie Patrick Joubert (<i>F de Giles</i>), E Clayeux (s) | 3 |
| | Doudi Douda , h, b, 5 ans, (AQ), par Enrique (GB) et Old Mamy (Funny Baby), 67 k, Jean-Luc Pelletan (<i>B Fouchet</i>), JL Pelletan | 4 |
| | Petite Joy , f, b, 5 ans, par Youmzain IRE et Petite Speciale USA (Atticus USA), 65 k (63 k), Jean-Pierre Leseigneur (<i>E Rongere</i>), J Marion (s) | 5 |
| | Dakar , h, 5 ans, (AQ), 67 k, Ecurie Centrale (<i>D Mescam</i>), FM Cottin (s) | 6 |
| | Bolero Du Tango , h, 5 ans, 67 k, Bourgogne Racing Club (<i>M Delage</i>), E Leray (s) | 7 |
| | Damery , h, 5 ans, 67 k, JP Matillat (<i>E Bureller</i>), Mme C Jung | 8 |
| | Austropovitch , h, 5 ans, 67 k, R Alfandari (<i>G Re</i>), C Scandella | arr |
| | Dollar Abstrait , h, 5 ans, (AQ), 67 k (65 k), GIL Chaignon (<i>A Moriceau</i>), GIL Chaignon | arr |
| | Oscar De L'Epinoix , h, 5 ans, 67 k (65 k), Mlle C Courtade (<i>H Rodriguez Nunez</i>), Mlle C Courtade | arr |

De Temps En Temps, h, 5 ans, 67 k, Ecurie Centrale arr
(*M Delmares*), FM Cottin (s)
Dicla, f, 5 ans, (AQ), 65 k (64 k), XL Le Stang (*R Le Stang*), XL Le arr
Stang
Diddle, f, 5 ans, (AQ), 65 k (63 k), J Marion (s) (*A Ruiz arr*
Gonzalez), J Marion (s)
Diboo Law, h, 5 ans, (AQ), 67 k, Ecurie Magnien (*C Lefebvre*), tbé
GAB Leenders

15 partants ; 26 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 620 €
Eng. sup. : *Oscar De L'Epinoux*
5,5 long, courte encolure, 6,5 long, 14 long, tête, 5,5 long, loin.
15 360 € - 7 680 € - 4 480 € - 3 040 € - 1 440 €

Primes aux éleveurs :

2 304 € Jean de Cheffontaines.
1 152 € Earl Haras du Taillis.
672 € Mme Veronique Sayet.
456 € Mme Philippe Cottin, Marc Wittmer.
216 € Jean-Pierre Leseigneur.

Temps total : 04'35"40

Le jockey Arthur BRUNETTI étant tombé lors du prix Henri de VAUFRELAND et ne se sentant pas suffisamment bien pour assurer sa monte, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre DOLLAR ABSTRAIT (AQ) par le jockey Antoine MORICEAU.

PAU

0539 014

Dimanche 14 janvier 2018

Terrain LOURD

Commissaires de courses : Nicolas LANDON - Jean-Yves BENARD
- Jacques CAMY - Olivier de La GAROULLAYE

47 3025 **PRIX DE L'ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DU SUD-OUEST** 3.300 m
(Haies. - A réclamer. - Femelles)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

Pour pouliches de 4 ans, mises à réclamer au minimum pour 9.000 avec prix de réclamation supérieures de 2.000 en 2.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieures à 9.000. En outre, toute pouliche ayant, depuis le 1er décembre de l'année dernière inclus, gagné une course de haies portera 2 k., plusieurs courses de haies, 4 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

Jolie Dodville, f, b, 4 ans, par Red Rocks IRE et Jodie Pisati 1
(GB) [Montjeu (IRE)], 69 k (65 k), (13.000), Ecurie Fabio
(*N Terrassin*), P Chevillard
5 **Yasminas**, f, b, 4 ans, par Davidoff GER et Jeanne D'As (Rasi 2
Brasak GB), 71 k (67 k), (17.000), Ortet (s) (*M Chailloleau*),
J Ortet (s)
3 **Arkenstone**, f, b, 4 ans, par Muhaymin USA et Polish Nana 3
(Polish Summer GB), 70 k (66 k), (15.000), Lageneste (s) (*A Ruiz*
Gonzalez), H Lageneste (s)
4 **Astarrac**, f, gr, 4 ans, par Soave GER et Tairchope (Astair), 4
68 k, (11.000), Thierry de Lauriere (*B Fouchet*), T de Lauriere
5 **Qualiffee**, f, bf, 4 ans, par Hurricane Cat USA et Queen Mix (Al 5
Namix), 69 k (65 k), (13.000), Ecurie Mirande (*R Mayeur*), Mme
I Pacault
tbé **Phenicienne**, f, 4 ans, 69 k, (13.000), C Robba (*G Re*), tbé
C Scandella

6 partants ; 14 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 140 €

7,5 long, 18 long, 1,5 long, loin.

8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :

1 296 € Haras de Dodville.
648 € Hugues Van Haaren, Edgar Van Haaren.
378 € Alain Trepeu, Mlle Laly Trepeu.
256 € Jean-Marie Lapoujade.
121 € Haras de Mirande.

Jolie Dodville, réclamée 16.500,00 € par son propriétaire.

Yasminas, réclamée 17.677,00 € par son propriétaire.

Temps total : 04'34"00

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur le déroulement du parcours, afin d'examiner notamment les raisons ayant amené les pouliches ARKENSTONE (Alejandro RUIZ GONZALEZ) et QUALIFIEE (Rapahel PAYEUR) à galoper en dehors de la piste, après la réception de la 1ère haie de l'avant-dernière ligne droite.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys précités, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course, considérant que les pouliches ARKENSTONE et QUALIFIEE avaient fait un mouvement incontrôlable par leurs jockeys à un endroit de la piste non-fermée par une lice continue et qu'elles n'avaient pas tiré avantage de cette sortie de piste.

48 3026 **PRIX JOSEPH DE GONTAUT-BIRON** 3.500 m
(Haies)

40 000 € (19 200, 9 600, 5 600, 3 800, 1 800) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 8.000

El Gringo, h, bf, 4 ans, par Kamsin GER et Cinécitta USA 1
(Diesis GB), 69 k, Ecurie Sagara (*T Beaurain*), Mlle I Gallorini
28 4 **Cami Boy**, h, b, 4 ans, par Tiger Groom GB et Camas (Hamas 2
IRE), 66 k, Ecurie Masofrau (*A de Chitray*), G Chérel
5 3 **Rose Queen**, f, np, 4 ans, par Great Pretender IRE et Queen 3
Poline (Tremolino USA), 64 k, Ron Davies (*T Henderson*),
D Henderson
1 **Enzo D'Airy**, h, b, 4 ans, (AQ), par Anzillero GER et Panzara 4
D'Airy (Cadoubel), 66 k, Guy Chérel (*R Mayeur*), G Chérel
arr **Rosemarie Has**, f, 4 ans, 68 k, Scea Hamel Stud (*B Lestrade*),
G Macaire (s)
tbé **Luz Ardiden**, h, 4 ans, 66 k, P Fagalde (*F de Giles*),
JP Daireaux

6 partants ; 9 eng. ; 2 eng. sup. - Total des entrées : 980 €

Eng. sup. : *Rose Queen*, *Luz Ardiden*

loin, loin, 2 long.

19 200 € - 9 600 € - 5 600 € - 3 800 €

Primes aux éleveurs :

2 880 € Alain Aupetit.
1 440 € Jerome Delaunay, Mme Ophélie Delaunay.
840 € Ron Davies.
570 € Claude-Yves Pelsy.

Temps total : 04'40"60

49 3028 **PRIX D'ALBRET** 3.700 m
(Steeple-Chase. - Autres Que de Pur Sang)

34 000 € (16 320, 8 160, 4 760, 3 230, 1 530) - dotation France Galop.

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 4 ans n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 2.000 (victoires et places). **Poids : 68 k.** Les poulains et les pouliches ayant, en steeple-chase, reçu 1.000 (victoires et places) porteront 2 k. Les poulains et les pouliches n'ayant pas couru en steeple-chase recevront 2 k.

Easy Ball, f, bf, 4 ans, (AQ), par Saint Des Saints et Usefully 1
(Robin Des Champs), 64 k (65^{1/2} k), Mme Patrick Papot
(*T Beaurain*), P Quinton (s)
1 **Emir Sacree**, h, b, 4 ans, (AQ), par Network GER et Altesse 2
Sacree (Daramsar), 66 k, Graham Porter (*G Re*), Mme I Pacault
3 **Echiquier**, h, b, 4 ans, (AQ), par Network GER et Regate (Agent 3
Bleu), 68 k, Mme Patrick Papot (*M Delage*), F Nicolle
4 **Enivrante**, f, b, 4 ans, (AQ), par Saddex (GB) et Love Wisky 4
(Mansonnien), 64 k, Ecurie Mirande (*R Mayeur*), Mme I Pacault
5 **Etoile De Grez**, f, b, 4 ans, (AQ), par Califet et Kim Du Mathan 5
(Cyborg), 64 k, Gilbert Lenzi (*D Mescam*), G Chérel
arr **Ego Des Mottes**, h, 4 ans, (AQ), 66 k, Isomaguy (*A de arr*
Chitray), G Chérel
arr **Empathie**, f, 4 ans, (AQ), 64 k, Ecurie Mirande (*T Henderson*),
AS Pacault (s)
tbé 1 4 **Electron Bleu**, h, 4 ans, (AQ), 66 k, Mme I Pacault (*M Camus*),
Mme I Pacault
tbé **Etavudenuo**, f, 4 ans, (AQ), 64 k, G Denuault (s) (*E Bureller*),
G Denuault (s)

9 partants ; 16 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 214 €

1 long 1/4, 16 long, 8,5 long, 1,5 long.

16 320 € - 8 160 € - 4 760 € - 3 230 € - 1 530 €

Primes aux éleveurs :

2 448 € Ecurie Madame Patrick Papot.
1 224 € Graham Porter, Mme Henrietta Charlet.
714 € Jacques Cypres.
484 € Haras de Mirande.
229 € Suc. Henri Janet, Mme Jocelyne Ventrou.

Temps total : 05'08"70

A l'issue de la course les Commissaires après avoir entendu en ses explications le jockey Thomas BEURAIN (EASY BALL), arrivé 1er, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour s'être présenté à la pesée avant la course à un poids supérieur de plus d'une livre au dépassement d'1kg annoncé lors de la déclaration de monte.

50 3030 **PRIX PAU GOLF CLUB 1856 (PRIX JOHN HENRY WRIGHT)** 5.000 m
(Steeple-Chase-Cross-Country)

40 000 € (19 200, 9 600, 5 600, 3 800, 1 800) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux 6 ans et au-dessus, ayant reçu 15.000 en steeple-chases (victoires et places) depuis le 1er janvier 2016 inclus. **Poids : 65 k.** Surcharges accumulées et limitées à 7 k. pour les sommes reçues (victoires et places) en steeple-chases : 1 k. par 18.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus et par 38.000 du 1er juillet 2016 inclus au 31 décembre 2016 inclus.

Baldaquin, h, b, 7 ans, (AQ), par Shaanmer (IRE) et Kandy Ball 1
(Video Rock), 66 k, Ecurie Jean-Michel Carrie (*H Lucas*),
G Chérel
2 **Disco D'Authie**, h, bf, 9 ans, par Discover D'Auteuil et 2
Kadaline (Kadalko), 68 k, ♂, Mme Magalen Bryant (*T Beaurain*),
G Chérel

| | |
|---|-----|
| Alpha Risk , h, gr, 8 ans, (AC), par Grey Risk et Omega De Foissac (Fast), 67 k, Bearn Arabians (<i>F de Giles</i>), H Lageneste (s) | 3 |
| Cent Ans , h, b, 6 ans, par Centennial IRE et Nomita (IRE) (King's Theatre IRE), 67 k, Simon Munir (<i>K Dubourg</i>), G Chérel | 4 |
| Blason D'Or , h, ab, 7 ans, (AQ), par Nidor et Polanie CAN (Danzig Connection USA), 67 k, Comte Eric de Saint Pierre (<i>C Lefebvre</i>), GAB Leenders | 5 |
| Reste Demohaison , h, 13 ans, 65 k (66 ^{1/2} k), Ecurie Centrale (<i>J Reveley</i>), FM Cottin (s) | 6 |
| Silent Hill , h, 10 ans, 67 k, D Lacassagne (<i>K Guignon</i>), arr F Lagarde | |
| Bucefal , h, 7 ans, (AQ), 66 k, G Lacombe (<i>A de Chitray</i>), arr GAB Leenders | |
| Action Du Manoir , f, 8 ans, (AQ), 65 k, A Sannier (<i>T Vodrazka</i>), A Sannier | arr |

9 partants ; 15 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 184 €

encolure, 30 long, 13 long, 18 long, 18 long.

19 200 € - 9 600 € - 5 600 € - 3 800 € - 1 800 €

Primes aux éleveurs :

2 880 € Jacques Cypres, Laurent Couetil.

1 440 € Guy Chérel, Pierre Rougeguez.

840 € Vincent Corp, Mlle Claire Martzloff.

570 € Mlle Larissa Kneip, Mlle Sandrine Grevet.

270 € Joel Leray.

Temps total : 07'01''40

A l'issue de la course les Commissaires après avoir entendu en ses explications le jockey James REVELEY (RESTE DEMOHAISON), arrivé 6ème, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour s'être présenté à la pesée avant la course à un poids supérieur de plus d'une livre au dépassement d'1kg annoncé lors de la déclaration de monte.

5] 3027 **PRIX OPTIC 2000 PEDARREGAIX (PRIX ALBERT DE TAILLAC)** 3.800 m
(Haies)

55 000 € (26 400, 13 200, 7 700, 5 225, 2 475) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus. Poids : 5 ans, 66 k ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées jusqu'à concurrence de 5 k. pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 16.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus et par 35.000 du 1er juillet 2016 inclus au 31 décembre 2016 inclus.

| | |
|---|-----|
| Al Bucq , h, np, 12 ans, par Goldneyev USA et Lys Noire (Boston Two Step USA), 69 k, Dany Louis (<i>T Chevillard</i>), P Chevillard | 1 |
| Yosille , f, b, 6 ans, par Blue Bresil et Yolaine (Astarabad USA), 68 k, Ecurie Palos de Moguer (<i>M Regairaz</i>), D Bressou | 2 |
| Plumeur , h, np, 11 ans, par Great Pretender IRE et Plume Rose (Rose Laurel IRE), 70 k, Xavier Libbrecht (<i>T Beaurain</i>), GIL Chaignon | 3 |
| Clos Du Chenet , h, gr, 6 ans, par Martaline GB et Mine Lointaine (Antarctique IRE), 69 k, ♂, Ecurie Zingaro (<i>A de Chitray</i>), Mlle I Gallorini | 4 |
| Dont Stop Theparty , h, bc, 5 ans, (AQ), par Apsis GB et Initiale Royale (Video Rock), 67 k, Gilbert Lenzi (<i>G Re</i>), G Chérel | 5 |
| 15 Up Todate Du Casse , h, 10 ans, 71 k, F Plouganou (<i>K Nabet</i>), F Plouganou | 6 |
| Achour , h, 7 ans, 73 k, ♂, Ecurie Centrale (<i>J Reveley</i>), arr FM Cottin (s) | |
| 2 Candaline , f, 6 ans, (AQ), 67 k, Ecurie Patrick Joubert (<i>F de Giles</i>), E Clayeux (s) | arr |

8 partants ; 16 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 346 €

5,5 long, 7,5 long, 5,5 long, 2 long, 7,5 long.

26 400 € - 13 200 € - 7 700 € - 5 225 € - 2 475 €

Primes aux éleveurs :

1 980 € Albert Hosselet, Mlle Sandra Hosselet, Hubert Hosselet.

783 € Mlle Marie-Laure Besnouin, Mme Anne-Marie Gareau.

371 € Sebastien Berger, Jean-Paul Desroches.

Temps total : 04'55''90

Les Commissaires ont, sur demande de l'entraîneur, autorisé le hongre AL BUCQ à n'effectuer qu'un tour du rond de présentation et à être monté en piste.

Toutefois, les Commissaires ont sanctionné l'entraîneur Patrick CHEVILLARD par une amende de 100 euros, pour avoir présenté le hongre AL BUCQ au public non muni de ses oeillères australiennes.

52 3029 **PRIX PMU BAR A BORD - MAZERES-LEZONS (PRIX AMAURY DE CAZANOVE)** 3.700 m
(Steeple-Chase. - Anglo-arabes)

32 000 € (15 360, 7 680, 4 480, 3 040, 1 440) - dotation France Galop.

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 et 6 ans**, anglo-arabes, inscrits au Stud-Book anglo-arabes, nés et élevés en France comptant au moins 12,5% de sang arabe, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 25.000 (victoires et places). **Poids : 5 ans, 67 k. 6 ans, 70 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 5.000. Les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 1 k.1/2, 25 %, 3 k., 37,5 %, 6 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

| | |
|---|-----|
| Okelmanif Aa , f, af, 5 ans, (AC), par Full Of Gold et Okelebelle (Chef De Clan), 68 k, Hubert Dumont Saint Priest (<i>B Fouchet</i>), T de Lauriere | 1 |
| Dirthy Dancing Aa , h, af, 5 ans, (AA), par Zamouncho et Ivaniika (Faucon Noir), 64 k, Thomas Fourcy (<i>J Ricou</i>), T Fourcy | 2 |
| Dina De Bersac , h, np, 6 ans, (AA), par Laverock IRE et Rose De Bersac (Donald Duck), 67 k, Mlle Sophie Bollerli (<i>M Delage</i>), F Nicolle | 3 |
| Horus De Pompadour Aa , h, b, 5 ans, (AC), par Le Balafre et Hestampe Japonaise (Kadalko), 70 k, Ecurie Masofrau (<i>A de Chitray</i>), G Chérel | 4 |
| Miss Camailya , f, b, 6 ans, (AA), par Nidor et Kamailya (Kalyan), 69 k, Chenu (s) (<i>V Chenet</i>), C Chenu (s) | 5 |
| Delta Risk Aa , h, 5 ans, (AC), 67 k, Ecurie Biraben (<i>F de Giles</i>), JP Daireaux | 6 |
| Catsou Des Maj , h, 6 ans, (AC), 72 k, Scea Haras de Peyre (<i>T Beaurain</i>), E Papon | arr |
| Daytona Beach Aa , f, 5 ans, (AC), 68 k, B Giraud (<i>B Lestrade</i>), T Lemer | arr |
| Fitou Du Pecos , h, 6 ans, (AA), 67 k, Mlle S Bollerli (<i>D Gallon</i>), F Nicolle | arr |
| Sacha Malpic Aa , h, 5 ans, (AC), 67 k, M Nicolau (<i>K Guignon</i>), M Nicolau | arr |
| Dalila D'Airy Aa , f, 5 ans, (AC), 65 k (63 k), JR Vidal (<i>F Mitchell</i>), H Lageneste (s) | arr |
| Hermes Pompadour Aa , h, 5 ans, (AA), 64 k (64 ^{1/2} k), JL Martron (<i>E Bureller</i>), T de Lauriere | arr |

12 partants ; 14 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 358 €

Eng. sup. : **Sacha Malpic Aa**

3 long, 7,5 long, 30 long, 3/4 long, 30 long.

15 360 € - 7 680 € - 4 480 € - 3 040 € - 1 440 €

Primes aux éleveurs :

2 304 € Mme Helene Dumont Saint Priest.

1 152 € Mme Laure Giethlen Cadriergues.

672 € Suc. Gustave Margnoux, Rene Margnoux.

456 € Haras National de Pompadour.

216 € Eric Leray, Mme Christine Audoy, David Robert.

Temps total : 05'03''60

Les Commissaires ont, sur demande de leurs entraîneurs respectifs, autorisé la jument MISS CAMAILYA et le hongre DIRTY DANCING à être montés en piste.

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire Mme Sophie BOLLERLI par une amende de 30 euros pour couleurs non conformes.

PAU

0539 016

Mardi 16 janvier 2018

Terrain LOURD

Commissaires de courses : Gérard LAVOINE - Jean-Yves BENARD
- Jean-Pierre CAPITAINE - Olivier de La GAROULLAYE

53 3032 **PRIX DE GABAS** 3.300 m
(Haies. - A réclamer. - Mâles et Hongres)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

Pour poulains entiers et hongres de **4 ans**, mis à réclamer au minimum pour 9.000 avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, tout poulain ayant, depuis le 1er décembre de l'année dernière inclus, gagné une course de haies portera 2 k., plusieurs courses de haies, 4 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

| | |
|---|-----|
| Sitor D'Altea , h, b, 4 ans, par Califet et Dame Du Parc (Mansonnien), 70 k (66 k), (15.000), ♂, Ecurie Etoile N.v. (<i>T Henderson</i>), G Chérel | 1 |
| 1 Emino , h, bf, 4 ans, (AQ), par Muhaymin USA et Maela (Lavrco GER), 68 k (64 k), (11.000), Haras du Bosquet (<i>A Ruiz Gonzalez</i>), D Guillemin (s) | 2 |
| One Sweet , h, al, 4 ans, par Spirit One et Sweet Orientfawn IRE (Galileo IRE), 68 k (64 k), (11.000), Sarl Ecurie Azur Riviera (<i>N Terrassin</i>), P Chevillard | 3 |
| 41 4 Elegant De Larre , h, b, 4 ans, par Chichi Creasy et Camivilla (Villez USA), 70 k, (15.000), Sylvain Roger (<i>B Meme</i>), D Cottin (s) | 4 |
| King De Ray , h, b, 4 ans, par Royal Dragon USA et La Basket (Ungaro GER), 71 k (67 k), (17.000), ♂, Mme Patrick Papot (<i>J Hallet</i>), P Quinton (s) | 5 |
| Charlie Quercus , h, 4 ans, 70 k (66 k), (15.000), Ecurie du Trieux (<i>P Dubourg</i>), PH Peltier | 6 |
| 28 Gold Max , h, 4 ans, 70 k (66 k), (15.000), Mme P Chevillard (<i>A Estraboll</i>), P Chevillard | arr |
| Hannou Pol Avenue , h, 4 ans, 70 k (66 k), (15.000), ♂, W Menuet (s) (<i>F Mitchell</i>), W Menuet (s) | arr |

Harvey's, h, 4 ans, 68 k, (11.000), N Boudraa (*A de Chitray*), arr
D Cottin (s)

9 partants ; 15 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 63 €

30 long, 14 long, 30 long, courte encolure, loin.

8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :

1 296 € Guy Chereil, Mme Nathalie Sanerot.

648 € Haras du Bosquet, Mlle Emma Labataille.

378 € Le Haras de la Gousserie.

256 € Sylvain Roger.

121 € Richard Godefroy.

Emino, réclamé 12.111,00 € par ECURIE CENTRALE.

Sitor D'Altea, réclamé 21.900,00 € par son propriétaire.

Temps total : 04'24''30

54 3031 PRIX AUGUSTE DE CASTELBAJAC 4.000 m
(Steeple-Chase. - Handicap de catégorie divisé)
Première épreuve

105 000 € (47 250, 23 100, 13 650, 9 450, 5 250, 3 675, 2 625) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au dessus**, ayant couru depuis le 1er septembre 2016 inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course ayant servi de support à des paris enregistrés sur le plan national, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (à réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère Catégorie.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 64 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Références : 5 ans, + 6 ; 6 ans et +, + 8.

Argentier, h, b, 8 ans, par High Rock (IRE) et Jossca (Badolato USA), 67 k, Denis Dugast (*K Nabet*), E Leray (s) 1

2 4 Speed Fire, h, gr, 6 ans, par Spirit One et Monette Bere (Zieten USA), 72 k, Gilles Lorenzi (*B Lestrade*), JP Daireaux 2

Go For De Houelle, h, bf, 5 ans, par Saint Des Saints et Inconciente (Kapgarde), 67 k, Franck Leblanc (*V Roisnard*), A Chaille-Chaille 3

Sir Nonantais, h, bf, 9 ans, par Sagamix et Kirta (Cadoudal), 67 k, Jean-Jacques Pineau (*O d'Andigne*), A Chaille-Chaille 4

Cool De Touzaine, h, gr, 6 ans, (AQ), par Fragrant Mix (IRE) et Domitia (El Badr IRE), 64 k, Mme Andree Jandard (*D Mescam*), J Marion (s) 5

London Whale, h, b, 7 ans, par Monsun GER et Lady Zorreguietta (Anabaa USA), 68 k, Berend Van Dalssen (*T Beaurain*), G Chereil 6

Balkan Du Pecos, h, al, 7 ans, (AQ), par Balko et Fiesta Du Pecos (Panoramie GB), 66 k, Jean-Marie Lapoujade (*T Gueguen*), F Nicolle 7

Cote Mer, h, 6 ans, (AQ), 68 k, Haras de Beauvoir (*G Re*), G Chereil 8

15 Nuits Premier Cru, h, 6 ans, 66 k, P Coveliers (*F de Giles*), E Clayeux (s) 9

17 Surely Try, h, 8 ans, 64 k, Ecurie Etoile N.v. (*M Camus*), Mme I Pacault 10

Van Gogh Du Granit, h, 9 ans, (AQ), 67 k, ⊗, PO Robert (*E Rongere*), J Marion (s) -

Turkey Jackson, h, 8 ans, 64 k, Ecurie Febus (*A Ruiz Gonzalez*), F Sanchez arr

15 2 Asdesmar, h, 8 ans, (AQ), 63 k, Mme V Blot (*Mlle C Lequien*), arr
E Leray (s)

Calyne Club, f, 6 ans, 63 k, Pur Sang D'Alienor (*K Dubourg*), arr
CH Gourdain (s)

Bagdad Cafe, h, 7 ans, (AQ), 69 k, S Guerin (*A Poirier*), tbé
A Lacombe

Capucine Du Chenet, f, 6 ans, 66 k, L Fagalde (*J Charron*), tbé
Mlle I Gallorini

Domperignon Du Lys, h, 5 ans, (AQ), 66 k, S Munir (*A de Chitray*), D Cottin (s) tbé

17 partants ; 45 eng. ; 17 part. déf. - Total des entrées : 1 045 €

5,5 long, 7,5 long, 5,5 long, 2 long, 11 long, 5,5 long, 3 long, encolure, 12 long.

47 250 € - 23 100 € - 13 650 € - 9 450 € - 5 250 € - 3 675 € - 2 625 €

Primes aux éleveurs :

7 087 € Eric Leray, Mme Veronique Leray.

3 465 € Mme Monique Boillin, Christophe Boillin, Nicolas Boillin, Mlle Adeline Boillin.

2 047 € Franck Leblanc.

1 417 € Philippe Goupil.

787 € Scea Jandard.

551 € Berend Van Dalssen.

393 € Haras du Pecos.

Temps total : 05'09''50

55 3033 PRIX DU PIC DU MIDI 3.800 m
(Haies. - Handicap)

50 000 € (24 000, 12 000, 7 000, 4 750, 2 250) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans**, ayant couru depuis le 1er Septembre 2016 inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course ayant servi de support à des paris enregistrés sur le plan national, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (à réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère Catégorie.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k

Référence : + 10.

L'Aubade, f, b, 5 ans, par Enrique (GB) et L'Audacieuse (Kahyasi IRE), 70 k, Mme Francois de Beaugard (*K Nabet*), D Sourdeau de Beaugard (s) 1

Kazarov, h, gr, 5 ans, par Kendargent et Pearl Sky (Kahyasi IRE), 71 k, Alain Jathiere (*T Chevillard*), F Nicolle 2

Buck's Bankable, f, gr, 5 ans, par Poliglote (GB) et Buck's Brook (Turgeon USA), 69 k, Ecurie de Theyss (*T Gueguen*), F Nicolle 3

Daddy Banbou, h, b, 5 ans, par Ballingarry IRE et Pointe Banbou (Epistolaire IRE), 70 k, John Studd (*C Lefebvre*), GAB Leenders 4

Red Mix, h, b, 5 ans, par Al Namix et Fidelety (Villev USA), 68 k, Mme Patrick Papot (*M Regairaz*), D Bressou 5

Naoura, f, 5 ans, 64 k, Ecurie Mirande (*T Henderson*), AS Pacault (s) 6

Polimaya, f, 5 ans, 65 k, Mme M Daugreilh (*D Lesot*), T Fourcy 7

Dauteuil Precieux, h, 5 ans, (AQ), 68 k, Mme M Desvaux (*A Desvaux*), Mme M Desvaux 8

Dansli Prince, h, 5 ans, 66 k, R Davies (*A Ruiz Gonzalez*), D Henderson 9

3 Lou Princess, f, 5 ans, 71 k, G Denuault (s) (*A Poirier*), arr
G Denuault (s)

Rockalonga, h, 5 ans, 69 k, Ecurie des Dunes (*T Beaurain*), arr
P Quinton (s)

Derby Des Bruyeres, h, 5 ans, (AQ), 69 k, Mlle E Lenzi (*G Re*), G Chereil arr

44 Dominicaine, f, 5 ans, (AQ), 63 k, Ecurie Centrale (*D Mescam*), FM Cottin (s) arr

Un Comedien, h, 5 ans, 72 k (70 k), Ballantines Racing Stud Ltd (*Mlle M Lagrange*), ROB Collet (s) tbé

3 Early Black, h, 5 ans, 62 k, G Buchot (*Mlle C Lequien*), tbé
E Leray (s)

15 partants ; 49 eng. ; 15 part. déf. - Total des entrées : 1 295 €

2,5 long, 16 long, 12 long, 8,5 long, 1/2 long, 14 long, 9,5 long, 3,5 long.

24 000 € - 12 000 € - 7 000 € - 4 750 € - 2 250 €

Primes aux éleveurs :

3 600 € Mme Francois de Beaugard.

1 800 € Christopher Hogg, Bertrand Hogg.

1 050 € Henri Poulat.

712 € Mme Evelyne Bancheureau.

337 € Xavier Leredde.

Temps total : 04'58''80

Le jockey Alain de CHITRAY s'étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre DERBY DES BRUYERES (AQ) par le jockey Geoffrey RE.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le représentant de l'entraîneur Eric LERAY, en ses explications, lui ont demandé d'informer l'entraîneur qu'il avait été sanctionné par une amende de 100 euros pour avoir présenté le hongre EARLY BLACK au public non muni de ses oeillères australiennes.

56 3034 PRIX EMILE LALANNE 4.000 m
(Steeple-Chase. - Handicap de catégorie divisé)
Deuxième épreuve

55 000 € (26 400, 13 200, 7 700, 5 225, 2 475) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au dessus**, ayant couru depuis le 1er septembre 2016 inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course ayant servi de support à des paris enregistrés sur le plan national, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (à réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère Catégorie.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 64 k.

Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72k.

Cette épreuve ne sera disputée que si huit chevaux au moins ont été retenus comme partants après cette division.

Références : 5 ans, + 15 ; 6 ans et +, + 17.

3 5 Protekblue, h, b, 5 ans, par Protektor GER et Multiblue (Agent Bleu), 70 k (66 k), Mlle Sophie-Charlotte Carrie (*T Henderson*), G Chereil 1

Belamix Dor, f, b, 7 ans, (AQ), par Al Namix et Paladoune (Dounba), 72 k, Ecurie du Haras D'Erable (*T Beaurain*), P Quinton (s) 2

Cocody Du Banco, h, b, 6 ans, par Youmzain IRE et Shinning War (Shining Steel GB), 67 k, Ecurie Denise (*M Delage*), F Nicolle 3

- 39 La Chavanne**, f, gr, 5 ans, par Turgeon USA et La Ragoterie (Apple Tree), 69 k (65 k), ♂, Mme Michel Chapuron (*P Dubourg*), A Boisbrunet (s) **4**
- Alinbarbotin**, h, b, 8 ans, (AQ), par Assessor IRE et Kosette (Passing Sale), 71 k, Bruno Lebrech (*T Gueguen*), F Nicolle **5**
- 15 Canitie**, f, 6 ans, (AQ), 72 k, G Denuault (s) (*A Poirier*), G Denuault (s) **6**
- Ahelia**, f, 8 ans, 64 k (62 k), ♂, R Petit (*E Metivier*), XL Le Stang **7**
- 15 Ayurveda**, f, 6 ans, 71 k, M Darchy (*F de Giles*), W Menuet (s) **8**
- Apiculteur**, h, 7 ans, 72 k, GIL Chaignon (*A Desvoux*), GIL Chaignon **arr**
- Takelot**, h, 5 ans, 70 k (66 k), Ecurie High Heels Racing Sas (*A Ruiz Gonzalez*), H Lageneste (s) **arr**
- Coeur De Boeuf**, h, 6 ans, (AQ), 70 k (66 k), ♂, W Rykart (*N Terrassin*), P Chevillard **arr**
- De Ce Pas Sivola**, f, 5 ans, 69 k, ♂, Mme V Bayon de Noyer (*M Camus*), A Boisbrunet (s) **arr**
- Oeufs De Paques**, h, 6 ans, 68 k, ♂, R Roulois (*P Lucas*), W Menuet (s) **arr**
- Aventi**, h, 5 ans, 67 k, Ecurie Centrale (*D Mescam*), FM Cottin (s) **arr**
- 17 Funny Peter**, h, 6 ans, 65 k, ♂, Mlle A Lebon (*M Delmares*), C Dondi **arr**
- 3 Eperlan**, h, 5 ans, 72 k, M.I. Bloodstock Ltd (*T Chevillard*), AS Pacault (s) **tbé**

16 partants ; 18 eng. ; 18 part. déf. - Total des entrées : 242 €
 Certif. vétérinaire : Zouloul'as, Post Scriptum.
 1 long, tête, loin, 1 long 1/4, 5,5 long, 30 long, loin.
 26 400 € - 13 200 € - 7 700 € - 5 225 € - 2 475 €

Primes aux éleveurs :
 3 960 € Jean-Michel Carrie, Mlle Sophie-Charlotte Carrie, Mme Jocelyne Ventrou.
 1 980 € Michel Cahu, Mme Michel Cahu.
 1 155 € Mme Benedicte Barriér.
 783 € Sari Carion E.m.m..
 371 € Remi Juvin, Rene Ricous, Mme Rene Ricous.

Temps total : 05'14"50
 Le jockey Alain de CHITRAY s'étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre EPERLAN par le jockey Théo CHEVILLARD A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Mathieu DELAGE en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (2ème infraction - 8 coups).

PAU

0539 018 **Jeudi 18 janvier 2018**
 Terrain TRES LOURD
 Commissaires de courses : Olivier de La GAROULLAYE - Jacques CAMY - Gérard LAVOINE - Stéphanie UHEL

57 3035 PRIX DE GRAMONT **3.500 m**
 (Haies. - Femelles)

32 000 € (15 360, 7 680, 4 480, 3 040, 1 440) - dotation France Galop.
 Pour pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en courses de haies, reçu une allocation de 8.500. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues (victoires et places) en courses de haies : 1 k. par 3.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- Alpha Joa**, f, al, 4 ans, par Kentucky Dynamite USA et An Alarc'h IRE (Peintre Celebre USA), 66 k, Rouge Et Gris Racing (*K Nabet*), A Watrigant (s) **1**
- Goji**, f, b, 4 ans, par Saddex (GB) et Medanik (Medaal GB), 68 k, Ecurie Mirande (*T Beurain*), Mme I Pacault **2**
- Jocrack A La Motte**, f, bf, 4 ans, par Full Of Gold et Line Des Landes (Pure Hasard), 66 k, Mme Barbara Menuet (*T Chevillard*), W Menuet (s) **3**
- Muthalia**, f, al, 4 ans, par Muhtathir GB et Ligga [Poliglote (GB)], 66 k, Ecurie Patrick Joubert (*THO Gillet*), E Clayeux (s) **4**
- 41 Embellie**, f, b, 4 ans, par Saddex (GB) et Beaufeene (Lavrirco GER), 68 k, Guy Chérel (*D Mescam*), G Chérel **5**
- Modeliste IRE**, f, 4 ans, 68 k, M.I. Bloodstock Ltd (*K Guignon*), G Chérel **arr**
- Miss Brosse**, f, 4 ans, 66 k, B Lebrech (*C Lefebvre*), GAB Leenders **arr**

7 partants ; 36 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 860 €
 Sans motif : Memorial Silver.
 8,5 long, 16 long, 8,5 long, 30 long.
 15 360 € - 7 680 € - 4 480 € - 3 040 € - 1 440 €

Primes aux éleveurs :
 2 304 € Rouge Et Gris Racing.
 1 152 € Haras de Mirande.
 672 € Anthony Goudal, Mlle Joanne Bourny, Noe Goudal.
 456 € Patrick Joubert, Sc Ecurie Couderc.
 216 € Guy Chérel, Mme Isabelle Pacault, Mlle Anne-Sophie Pacault, Mme Magali Giroit-Pacault.

Temps total : 04'45"30

58 3038 PRIX GERARD SEREYS **4.600 m**
 (Steeple-Chase-Cross-Country)

30 000 € (14 400, 7 200, 4 200, 2 850, 1 350) - dotation France Galop.
 Pour tous chevaux de **6 ans et au-dessus**, ayant reçu 9.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 7.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus et par 15.000 du 1er juillet 2016 inclus au 31 décembre 2016 inclus.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- Alleu**, h, b, 8 ans, par Al Namix et Quisait (Goldneyev USA), 67 k, Ecurie Mirande (*S Paillard*), Mme I Pacault **1**
- 39 Bonne Passe**, f, al, 7 ans, (AQ), par Maresca Sorrento et Iroquoise II (Dom Pasquini), 65 k, Mme Magalen Bryant (*E Bureller*), D Cottin (s) **2**
- 27 Ocean Austral**, h, b, 8 ans, par Antarctique IRE et Ahombros (Mansonnien), 69 k, Michel Darchy (*T Beurain*), W Menuet (s) **3**
- Brise De Kerser**, f, gf, 7 ans, par Al Namix et Rafale De Kerser (Yokohama USA), 73 k, Ecurie des Dunes (*A Gasnier*), P Quinton (s) **4**
- 27 Loupia**, f, np, 9 ans, par Balko et Passing Dancer (Roakarad IRE), 65 k, Marcel Pecout (*P Blot*), Mlle M Chiampo **5**
- Venus De Thaix**, f, 9 ans, (AQ), 67 k, E Clayeux (s) (*F de Giles*), E Clayeux (s) **arr**

27 Le Lescarien, h, 7 ans, 67 k, J Ortet (s) (*P Lucas*), J Ortet (s) **arr**

7 partants ; 21 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 351 €
 2,5 long, 1,5 long, 16 long, 10 long.
 14 400 € - 7 200 € - 4 200 € - 2 850 € - 1 350 €

Primes aux éleveurs :
 2 160 € Haras de Mirande.
 1 080 € Mme Philippe Cottin, Mme Magalen Bryant.
 630 € Jean Contou-Carrere, Yves Broca, Patrick-Georges Roulois.
 427 € Mme Kerstin Drevet.
 202 € Gildas Blain.

Temps total : 06'11"50

59 3036 PRIX DE LA NAVARRE **3.500 m**
 (Haies)

32 000 € (15 360, 7 680, 4 480, 3 040, 1 440) - dotation France Galop.
 Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, reçu 20.000 en courses de haies (victoires et places). **Poids : 5 ans, 66 k ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 5.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus et par 10.000 du 1er juillet 2016 inclus au 31 décembre 2016 inclus.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 13 Bora Des Obeaux**, f, b, 7 ans, (AQ), par Saddler Maker (IRE) et Omega Des Obeaux (Saint Preuil), 69 k, Mme Nicolas Devilder (*K Nabet*), N Devilder **1**
- Oro D'Allier**, h, b, 6 ans, par Buck's Boum et Rumba D'Allier (Agent Bleu), 69 k, Mme Daniela Aitaldi (*D Lesot*), C Cheminaud **2**
- 15 Amirande**, h, b, 8 ans, (AQ), par Astarabad USA et Furie De Carmont (Carmont), 70 k, Mme Patrick Papot (*T Beurain*), Mme I Pacault **3**
- Balkino De Maspie**, h, gr, 8 ans, par Balko et Vagueline De Maspi (Vaguely Pleasant), 68 k (66 k), Michel Pelletant (*H Rodriguez Nunez*), M Pelletant **4**
- Celebre D'Allen**, h, al, 6 ans, (AQ), par Network GER et Revoltee (Grand Seigneur), 70 k, Allan Stennett (*P Carberry*), L Carberry (s) **5**
- Buckenhill GB**, h, 8 ans, 71 k (69 k), Mme A Russell (*P Dubourg*), D Sourdeau de Beaugard (s) **arr**
- 13 Konilez**, h, 6 ans, 70 k, Mme M Bryant (*G Re*), G Chérel **arr**
- 13 Spirit Ness**, h, 7 ans, 69 k, Mlle C Brunaud (*F de Giles*), JP Daireaux **arr**
- 13 Adios Clemente**, h, 6 ans, 69 k, JOS Seguinotte (*K Dubourg*), CH Gourdain (s) **arr**
- Cime Des Obeaux**, f, 6 ans, (AQ), 68 k, Mme N Devilder (*D Mescam*), N Devilder **arr**
- Rudeban**, h, 6 ans, 68 k, JF Doucet (s) (*A Lotout*), JF Doucet (s) **arr**
- Vif D'Esprit**, h, 10 ans, 68 k, S Munir (*T Gueguen*), F Nicolle **arr**
- Yermo IRE**, h, 6 ans, 69 k, Cuadra Zurbarano Cb (*B Fouchet*), S Vidal Santos **r.p**
- Crack Le Rouge**, h, 6 ans, (AQ), 68 k (66 k), M Jonnette (*J Geuns*), C Dondi **tbé**

14 partants ; 56 eng. ; 14 part. déf. - Total des entrées : 1 001 €
 1/2 long, 16 long, 16 long, 30 long.
 15 360 € - 7 680 € - 4 480 € - 3 040 € - 1 440 €

Primes aux éleveurs :
 2 304 € Mme Nicolas Devilder, Mme Stephanie Fasquelle, Benjamin Devilder.
 1 152 € Mlle Lea Renaud.
 672 € Haras de Mirande.
 456 € Armand Teule, Mme Evelyne Carrey.
 216 € Bruno Vagne.

Temps total : 04'34''90

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Baptiste FOUCHET en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait preuve d'indiscipline au départ.

60 3037 PRIX ROBERT LABOUCHE **3.700 m**
(Steeple-Chase)

34 000 € (16 320, 8 160, 4 760, 3 230, 1 530) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, en steeple-chases, reçu une allocation de 10.000 depuis le 1er décembre de l'année dernière inclus. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 4.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus et par 9.000 du 1er juillet 2016 inclus au 31 décembre 2016 inclus.

- Sacha Green**, h, gr, 5 ans, par Barastraight (GB) et Sara Rose (Visionary), 69 k, ♂, Charles Chevreux (*D Mescam*), W Menuet (s) **1**
- Dargent**, h, b, 5 ans, par Dark Moondancer GB et Vague Rouge (Zamindar USA), 68 k, Jean-Luc Henry (*M Delage*), F Nicolle **2**
- Stribel**, h, bf, 5 ans, par Sumitas GER et Strixi (Al Namix), 67 k, Mme Magalen Bryant (*T Beaurain*), P Quinton (s) **3**
- Darius Des Bordes**, h, b, 5 ans, par Lucarno USA et Gamine Royale [Garde Royale (IRE)], 68 k, Ecurie Couderc (*F de Giles*), E Clayeux (s) **4**
- Gorgeous Green**, h, b, 5 ans, par Diamond Green et Drop Dead Gorgeous (IRE) [Bering (GB)], 67 k, Jean-Francois Cuenca (*H Rodriguez Nunez*), JF Cuenca **5**
- Kimo Royal**, h, 5 ans, 69 k, J Uzel (*MO Bellej*), A Vetault **arr**
- 16 La Moulinere**, f, 5 ans, 68 k, W Menuet (s) (*T Chevillard*), W Menuet (s) **arr**
- 3 4 Dark Shadow**, h, 5 ans, 72 k, M.I. Bloodstock Ltd (*K Guignon*), G Chereh **tbé**

8 partants ; 38 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 751 €

12 long, 1/2 long, 1/2 long, 4,5 long.

16 320 € - 8 160 € - 4 760 € - 3 230 € - 1 530 €

Primes aux éleveurs :

2 448 € Charles Chevreux.

1 224 € S.a.s.u. Hambletonian.

714 € Pavel Vitek.

484 € Earl Les Bordes de Mornay, Gerard Hanquiez.

229 € Bernard Beugras.

Temps total : 05'09''20

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Damien MESCAM en ses explications, lui ont adressé des observations, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules.

PAU

0539 021

Dimanche 21 janvier 2018

Terrain TRES LOURD

Commissaires de courses : Frédéric LANDON -
Jean-Yves BENARD - Jean-Pierre CAPITAINE - Gérard LAVOINE

61 3042 PRIX LOUIS-ALEXANDRE SERS **4.000 m**
(Steeple-Chase. - Anglo-arabes)

30 000 € (14 400, 7 200, 4 200, 2 850, 1 350) - dotation France Galop.

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans et au-dessus**, anglo-arabes, inscrits au Stud-Book anglo-arabe, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5 % de sang arabe, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 18.000 et n'ayant pas, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, reçu 35.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 8.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus. Les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 1 k.1/2 ; 25 %, 3 k. ; 37,5 %, 6 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- Monfleur Du Lia**, h, b, 7 ans, (AC), par Policy Maker (IRE) et Fleur Du Lia (Subotica), 70 k, Jean-Pierre Daireaux (*F de Giles*), JP Daireaux **1**
- Ubac Des Places**, h, b, 10 ans, (AC), par Kutub IRE et Perle Claire Du Lac (Air De Cour USA), 70 k, ♂, Ecurie Couderc (*B Fouchet*), T de Lauriere **2**
- 5 2 Miss Camailya**, f, b, 6 ans, (AA), par Nidor et Kamailya (Kalyan), 64 k, Chenu (s) (*V Chenet*), C Chenu (s) **3**
- Funny Girl Du Pecos**, f, gf, 6 ans, (AA), par Zamouncho et Femme (Le Chevreuil), 64 k, Francois Nicolle (*T Chevillard*), F Nicolle **4**
- Conan Doyle**, h, bf, 6 ans, (AA), par Kap Rock et Acapella (Mangarose), 66 k, Mme Magalen Bryant (*G Masure*), T Fourcy **5**
- Art Sacre**, h, 8 ans, (AC), 70 k, J Detre (*K Nabet*), G Macaire (s) **6**
- Ali D'Airy**, h, 8 ans, (AC), 68 k, A Chaille-Chaille (*T Lemagnen*), A Chaille-Chaille **tbé**

Aurfevre Aa, f, 5 ans, (AC), 65 k, Mme M Thomas (*T Beaurain*), X Thomas Demeaulte **tbé**

8 partants ; 17 eng. - Total des entrées : 906 €

1,5 long, 1,5 long, courte encolure, 2,5 long, loin.

14 400 € - 7 200 € - 4 200 € - 2 850 € - 1 350 €

Primes aux éleveurs :

2 160 € Alain Trepeu, Mlle Laly Trepeu.

630 € Eric Leray, Mme Christine Audoy, David Robert.

427 € Haras du Pecos.

202 € Mme Philippe Le Tellier, Mlle Patricia Le Tellier, Dominique Boudet.

Temps total : 05'26''90

62 3041 PRIX PRESSELIB (PRIX RENAUD DE TAUZIA) **3.900 m**
(Steeple-Chase)

34 000 € (16 320, 8 160, 4 760, 3 230, 1 530) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas reçu 9.000 en steeple-chase (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.500.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- Ecu De La Noverie**, h, b, 4 ans, (AQ), par Linda's Lad (GB) et Quat'sous D'Or [Lost World (IRE)], 69 k, Ecurie des Dunes (*T Beaurain*), P Quinton (s) **1**
- 26 Deguillaume**, h, al, 4 ans, par Konig Turf GER et Cymouche (Saint Cyrien), 68 k, Ecurie Jean-Michel Carrie (*S Paillard*), G Chereh **2**
- Touz Day**, h, b, 4 ans, par Sunday Break JPN et Touz De Saint Cyr (Saint Cyrien), 69 k, Mme Patrick Papot (*M Regairaz*), D Bressou **3**
- 26 4 Joie Du Net**, f, b, 4 ans, par Network GER et Juntina (Turgeon USA), 67 k, ♂, Esteve Rouchvarger (*M Danglades*), A Chaille-Chaille **4**
- 26 3 Petit Guerrier IRE**, h, b, 4 ans, par Soldier Of Fortune IRE et Pivoline (Pivotal GB), 69 k, Comte Reginald Von Norman (*F de Giles*), D Cottin (s) **5**
- 26 5 Lascar Gris**, h, 4 ans, 67 k, G Hanouna (*E Bureller*), ROB Collet (s) **arr**
- 28 Teahupoo Vega**, h, 4 ans, 67 k, J Ortet (s) (*P Lucas*), J Ortet (s) **arr**
- 38 4 Trousseau**, f, 4 ans, 66 k, P Cavagnola (*M Delmares*), FM Cottin (s) **arr**
- 53 1 Sitor D'Altea**, h, 4 ans, 69 k, ♂, Ecurie Etoile N.v. (*D Mescam*), G Chereh **tbé**

9 partants ; 30 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 571 €

3 long, 7,5 long, 4,5 long, 30 long.

16 320 € - 8 160 € - 4 760 € - 3 230 € - 1 530 €

Primes aux éleveurs :

2 448 € Hubert Riviere.

1 224 € Jean-Charles Escale.

714 € Philippe Brecheteau.

484 € Scea Raymond Jean-Christian.

229 € Gestut Hachtsee, prime non attribuée.

Temps total : 05'12''20

63 3039 PRIX HOTEL PARC BEAUMONT (PRIX DE LA CHALOSSE) **3.500 m**
(Haies. - Mâles et Hongres)

32 000 € (15 360, 7 680, 4 480, 3 040, 1 440) - dotation France Galop.

Pour poulains entiers et hongres de **4 ans**, n'ayant pas, en courses de haies, reçu une allocation de 8.500. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- Calinight**, h, gr, 4 ans, par Califet et Gazelle De Nuit (April Night), 67 k, Gilbert Lenzi (*S Paillard*), G Chereh **1**
- Solidam**, h, bf, 4 ans, par Saint Des Saints et Eladame (Snurge IRE), 67 k, Christopher Stedman (*M Regairaz*), D Bressou **2**
- Rhodax**, h, b, 4 ans, par Saddex (GB) et Roxalamour (Valanour IRE), 71 k, M.I. Bloodstock Ltd (*K Nabet*), G Chereh **3**
- Brave Dancing GB**, h, b, 4 ans, par Mount Nelson GB et Purring USA (Mountain Cat USA), 68 k, Charles C. Fenwick Jr (*F de Giles*), D Cottin (s) **4**
- Petit Tigre**, h, gr, 4 ans, par Turgeon USA et Sirene Jo (Irish Wells), 66 k, Mme Patrick Papot (*T Beaurain*), P Quinton (s) **5**
- Enfant Du Large**, h, 4 ans, 70 k, JC Rouget (s) (*G Masure*), F Nicolle **arr**
- 28 Hijo De La Mascara**, h, 4 ans, 68 k, E Leray (s) (*M Delage*), E Leray (s) **arr**
- Primeur**, h, 4 ans, 66 k (62 k), E Leray (s) (*Mlle C Lequien*), E Leray (s) **arr**
- Slim Risk**, h, 4 ans, 66 k, P Detre (*B Meme*), D Cottin (s) **tbé**

9 partants ; 23 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 368 €

Certif. vétérinaire : *Majurca*.

2,5 long, 3,5 long, 5,5 long, loin.

15 360 € - 7 680 € - 4 480 € - 3 040 € - 1 440 €

Primes aux éleveurs :

2 304 € Daniel Boullais, Thierry Page, Armel Androuin.
1 152 € Richard Corveller, Ange Corveller.
672 € Jacky Thomas.
456 € Stables Of King Abdullah & Son, prime non attribuée.
216 € Richard Godefroy, Ecurie Madame Patrick Papot.

Temps total : 04'34"40

64 3043 **131EME GRAND PRIX DE PAU - BIRABEN FOIE GRAS (PRIX ANDRE LABARRERE)** 5.300 m
(Steeple-Chase - Groupe III)

160 000 € (72 000, 35 200, 20 800, 14 400, 8 000, 5 600, 4 000) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus. Poids : 5 ans, 64 k. ; 6 ans et au-dessus, 66 k. Surcharges accumulées jusqu'à concurrence de 4 k. pour les 5 ans et de 6 k. pour les 6 ans et au-dessus pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 29.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus et par 55.000 du 1er juillet 2016 inclus au 31 décembre 2016 inclus.

- 15 4 **Monsamou IRE**, h, b, 9 ans, par Bienamado USA et Alphasite IRE (Alphabatim USA), 66 k, ♂, Sarl Ecurie Azur Riviera (T Beaurain), P Chevillard 1
- 2 2 **Polipa**, h, b, 12 ans, par Poliglote (GB) et Pasgentry (Passing Sale), 70 k, ♂, Mme Flore Evain (S Paillard), Mme I Pacault 2
- 2 3 **Valtor**, h, b, 9 ans, (AQ), par Nidor et Jossca (Badolato USA), 67 k, Daniel Penven (K Nabet), E Leray (s) 3
- 15 1 **Galop Marin IRE**, h, al, 6 ans, par Black Sam Bellamy IRE et Great Jane (Great Palm USA), 66 k, Mme Patrick Papot (M Regairaz), D Bressou 4
- 2 5 **Tiesto D'Authie**, h, b, 7 ans, par Cachet Noir USA et Tikibreeze (Phantom Breeze IRE), 67 k, Ecurie Masofrau (A de Chitray), G Chereh 5
- Via Dolorosa**, h, b, 6 ans, par Konig Shuffle GER et Millie Hurley (Green Tune USA), 70 k, ♂, Scea Ecurie S. Guarato (O d' Andigne), A Chaille-Chaille 6
- 2 **Paulougas**, h, 6 ans, 72 k, Mme P Papot (G Masure), arr D Bressou
- Baby Boy**, h, 7 ans, (AQ), 69 k, W Menuet (s) (T Chevillard), arr W Menuet (s)
- 15 3 **Urumqi**, h, 7 ans, 66 k, ♂, Ecurie de Roebeck (F de Giles), arr D Cottin (s)
- Saint Ber Song**, h, 12 ans, (AQ), 66 k, M Pelletant arr (H Rodriguez Nunez), M Pelletant
- 2 1 **Forthing**, h, 7 ans, 70 k, ♂, Mme M Bryant (G Re), G Chereh dér

11 partants ; 18 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 8 048 €

Eng. sup. : Polipa

9,5 long, 4,5 long, 15 long, 30 long, 14 long.

72 000 € - 35 200 € - 20 800 € - 14 400 € - 8 000 € - 5 600 €

Primes aux éleveurs :

10 800 € Mme Amanda Lindsell, prime non attribuée.
5 280 € Mme Isabelle Pacault, Mlle Anne-Sophie Pacault, Mme Magali Girod-Pacault.
3 120 € Eric Leray, Mme Veronique Leray.
2 160 € M.r. Fleming, M.a. Molloy, prime non attribuée.
1 200 € Yann Rougeguez, Jean-Luc Henry.
840 € Mme Brigitte Bourez, Suc. Claude Pigoreau.

Temps total : 06'58"80

Le jockey Jacques RICOU étant souffrant, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre PAULUGAS par le jockey Gaetan MASURE.

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur le déroulement du parcours afin d'examiner notamment les raisons de la dérobade du hongre FORTHING (Geoffrey RE) à la sortie de la diagonale.

Après examen du film de contrôle et audition du jockey précité, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course considérant que le hongre FORTHING s'était dérobé en raison d'une erreur de parcours de son jockey.

Pour ce motif, ils ont sanctionné le jockey Geoffrey RE par une interdiction de monter pour une durée de 20 jours.

65 3044 **PRIX COCKTAIL VISION (PRIX JEAN ET RENE COUETIL)** 4.100 m
(Steeple-Chase-Cross-Country)

28 000 € (13 440, 6 720, 3 920, 2 660, 1 260) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 et 6 ans, ceux de 6 ans, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 7.500, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus. Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans, 68 k. Surcharges accumulées jusqu'à concurrence de 6 k. pour les 5 ans pour les sommes reçues (victoires et places) en steeple-chases : 1 k. par 7.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus et par 13.000 du 1er juillet 2016 inclus au 31 décembre 2016 inclus.

- 16 2 **Dragee Haute**, f, bf, 5 ans, (AQ), par Buck's Boum et Oeuvre D'Art (Robin Des Champs), 67 k, Ecurie Couderc (F de Giles), E Clayeux (s) 1
- 37 3 **Vanesse**, f, b, 6 ans, par Vertigineux et Vesolia (Solicitor), 67 k, Benjamin Boitez (E Bureiller), P Chevillard 2
- 4 **Carmez**, h, b, 6 ans, (AQ), par Puit D'Or IRE et Quatell (Le Balafre), 68 k, Walter Rykart (H Rodriguez Nunez), P Chevillard 3

- 16 **Dunquin**, f, gr, 5 ans, par Balko et Zenita Des Brosses (Nononito), 64 k (65 k), Ecurie des Dunes (T Beaurain), P Quinton (s) 4
- 39 **Protektre**, f, b, 5 ans, par Turgeon USA et Protektion (Protektor GER), 65 k, Ecurie Jean-Michel Carrie (S Paillard), G Chereh 5
- Menthe Poivree**, f, 6 ans, 66 k, Ecurie Centrale (M Delmares), FM Cottin (s) 6
- 37 **Le Terrible Noir**, h, 6 ans, 69 k, Scea Haras de Peyre (P Blot), E Papon arr
- 16 5 **Danse Royale**, f, 5 ans, (AQ), 65 k (67 k), Sarl Winning Bloodstock Agency (P Lucas), E Clayeux (s) arr
- 4 **About A Girl**, f, 5 ans, 64 k, Mme M Bryant (K Dubourg), P Quinton (s) arr
- 37 4 **Croc En Jambe**, h, 6 ans, (AQ), 70 k, D Josset (A Gasnier), E Leray (s) thé
- Deesse D'Arzembouy**, f, 5 ans, (AQ), 67 k, Pau Racing Club (A Beauadoire), H Lageneste (s) thé

11 partants ; 28 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 347 €

2 long, 11 long, 3 long, 7,5 long, 30 long.

13 440 € - 6 720 € - 3 920 € - 2 660 € - 1 260 €

Primes aux éleveurs :

2 016 € Emmanuel Clayeux.
1 008 € Yves Fremiot, Mme Yves Fremiot.
588 € Jean-Paul Lalinec, Xavier Gouzannet.
399 € Frederic Heudiard, Jacky Conan.
189 € Guy Chereh, Mme Isabelle Pacault.

Temps total : 05'45"50

66 3040 **PRIX AL CAPONE II** 3.500 m
(Haies - Autres Que de Pur Sang)

32 000 € (15 360, 7 680, 4 480, 3 040, 1 440) - dotation France Galop.

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 4 ans n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant, en courses à obstacles, ni couru trois fois, ni reçu 8.500 (victoires et places). Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 1 2 **Excel Quiz Tael**, h, b, 4 ans, (AQ), par Saddex (GB) et Quiza (Ungaro GER), 69 k, Jean-Luc Pignet (K Nabet), G Chereh 1
- 25 4 **En Bonne Main**, f, b, 4 ans, (AQ), par Poliglote (GB) et Millesimee (Video Rock), 66 k, Haras de Saint-Voir (T Beaurain), AS Pacault (s) 2
- 1 **Ediboum**, h, bf, 4 ans, (AQ), par Buck's Boum et Scintillante D'Or (Nononito), 67 k, Mme Daniela Airalidi (S Carrere), C Cheminaud 3
- 1 **Effet Special**, h, b, 4 ans, (AQ), par Network GER et Tisane (Dear Doctor), 67 k, M.I. Bloodstock Ltd (A de Chitray), G Chereh 4
- Exit To Where**, h, b, 4 ans, (AQ), par Kapgarde et Rapsodie Sea (April Night), 68 k, ♂, Raymond-Anderson Green (M Regairaz), D Bressou 5
- Espoir D'Allier**, h, 4 ans, (AQ), 67 k, S Durand (A Lotout), B Lefevre arr
- Elmadina**, f, 4 ans, (AQ), 65 k, Ecurie Centrale (M Delmares), FM Cottin (s) arr
- 25 **Elatha**, f, 4 ans, (AQ), 65 k, Mlle S Mestries (P Blot), Mlle S Mestries arr
- Easysland**, h, 4 ans, (AQ), 67 k, CJ Edwards (B Meme), D Cottin (s) thé
- Espoir D'Oudairies**, h, 4 ans, (AQ), 67 k, Haras de Beauvoir (G Re), G Chereh thé
- Ethique**, f, 4 ans, (AQ), 65 k, Ecurie Mirande (M Camus), Mme I Pacault thé
- 25 **Eglantinas**, f, 4 ans, (AQ), 65 k (67 k), J Ortet (s) thé (M Chailloleau), J Ortet (s)

12 partants ; 33 eng. ; 13 part. déf. - Total des entrées : 537 €

Certif. vétérinaire : Essai Concluant.

1 long, 6,5 long, 30 long, 1/2 long 3/4.

15 360 € - 7 680 € - 4 480 € - 3 040 € - 1 440 €

Primes aux éleveurs :

2 304 € Jean-Luc Pignet, Mme Chantal Pignet.
1 152 € Haras de Saint-Voir.
672 € Mme Daniela Airalidi.
456 € M.I. Bloodstock Ltd.
216 € Pascal Noue.

Temps total : 04'38"00

Le jockey Damien MESCAM se ressentant de sa chute dans le Prix Renaud de TAUZIA, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche ELMADINA par le jockey Michael DELMARES.

Après avoir entendu en ses explications le jockey Paul LUCAS, les Commissaires l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours pour s'être présenté à la pesée avant la course à un poids dépassant la limite autorisée par les dispositions de l'article 150 du Code des Courses au Galop et ont autorisé son remplacement sur la pouliche EGLANTINAS par le jockey Matthieu CHAILLOLEAU.

PAU

0539 024

Mercredi 24 janvier 2018

Terrain LOURD

Commissaires de courses : Jacques CAMY - François GALIBERT -
Olivier de La GAROULLAYE - Stéphanie UHEL**67** 3048 **PRIX D'ASPE** **4.600 m**
(Steeple-Chase. - A réclamer)**18 000 €** (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer au minimum pour 7.000, au maximum pour 17.000, avec prix de réclamation intermédiaires de 2.000 en 2.000. **Poids : 5 ans, 67 k ; 6 ans et au-dessus, 69 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 7.000. En outre, tout cheval ayant, depuis le 1er décembre de l'année dernière inclus, gagné un steeple-chase portera 2 k. ; plusieurs steeple-chases 4 k.**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.**

- Ucelo Du Mee**, h, b, 10 ans, (AQ), par Snow Cap et British Nellerie (Le Pontet), 72 k (67^{1/2} k), (13.000), Leray (s) (*Mlle C Lequien*), E Leray (s) 1
- Oso Bello**, h, b, 10 ans, par Corri Piano et Sweet Valrose (Cadoudal), 69 k, (7.000), Francois-Marie Cottin (*D Mescam*), FM Cottin (s) 2
- Baila De Garenne**, f, bf, 7 ans, (AQ), par Assessor IRE et Nectarine De Garenne (Panoramic GB), 67 k, (7.000), Fabian Cellier (*P Blot*), F Cellier 3
- 40 Isti**, h, al, 7 ans, par Muhaymin USA et Seinfeld (Solid Illusion USA), 71 k, (11.000), Mme Magalen Bryant (*K Nabet*), D Cottin (s) 4
- Earlyena**, h, bf, 7 ans, par Early March GB et Miss Avena (Star Maite), 74 k (70 k), (17.000), ♂, Philippe Morin (*A Beaudoire*), JP Daireaux 5
- Malicar**, h, 9 ans, 70 k, (9.000), ♂, F Boucey (*E Bureller*), E Lecoiffier arr
- 39 Forestiera**, f, 8 ans, 69 k (64^{1/2} k), (11.000), Ecurie Centrale (*Mlle M Daubry-Barbier*), FM Cottin (s) arr
- Little Noria**, f, 8 ans, 68 k (64 k), (9.000), R Roisnard (*E Rongere*), J Marion (s) arr

8 partants ; 27 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 255 €

16 long, courte encolure, 2,5 long, loin.

8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :

378 € Philippe Beaujean.

256 € Ecurie Jarlan.

121 € Philippe Morin, Lilian Morin, Nolan Morin.

Isti, réclamé 13.500,00 € par son propriétaire.**Ucelo Du Mee**, réclamé 14.000,00 € par son propriétaire.

Temps total : 06'04''30

68 3045 **PRIX DE GARLIN** **3.300 m**
(Haies)**32 000 €** (15 360, 7 680, 4 480, 3 040, 1 440) - dotation France Galop.Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant, en courses à obstacles, ni couru trois fois, ni reçu deux allocations. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 4.500.**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.**

- Royale Pagaille**, h, b, 4 ans, par Blue Bresil et Royale Cazoumaillé (Viliez USA), 67 k, Mme Patrick Papot (*T Chevillard*), F Nicolle 1
- 5 Queen Of Fortune**, f, b, 4 ans, par Soldier Of Fortune IRE et Mascara GER (Monsun GER), 65 k (63 k), Ecurie Haras de Quetieville (*N Terrassin*), P Chevillard 2
- Sasha De L'Elfe**, h, np, 4 ans, par Sunday Break JPN et Rue Tournefort [Marchand De Sable (USA)], 67 k (65 k), Dominique Bressou (*A Moriceau*), D Bressou 3
- 28 Eddy De Balme**, h, b, 4 ans, par Cachet Noir USA et Tikiti De Balme (Solid Illusion USA), 68 k, Jean-Luc Henry (*G Masure*), F Nicolle 4
- 5 Magic Louise**, f, bm, 4 ans, par Tin Horse (IRE) et Sharp Marie (Spinning World USA), 65 k, Ecurie Haras de Quetieville (*T Beaurain*), P Chevillard 5
- Evan De Marcigny**, h, 4 ans, (AQ), 68 k, Mme M Bryant (*M Regairaz*), D Bressou 6
- Roi D'Oudalle**, h, 4 ans, 67 k, JP Leseigneur (*D Mescam*), J Marion (s) 7
- 28 Elliot De Balme**, h, 4 ans, 67 k, JL Henry (*M Delage*), F Nicolle 8
- Just Move On**, f, 4 ans, 65 k, Mme M Bryant (*A de Chitray*), D Cottin (s) arr
- Site Seeing**, f, 4 ans, 65 k, Mme M Bryant (*B Meme*), D Cottin (s) arr
- Double Chance**, f, 4 ans, 65 k, J Grandchamp des Raux (*B Fouchet*), T de Lauriere arr

Extra Smart, h, 4 ans, 67 k, G Denuault (s) (*E Bureller*), G Denuault (s) dér

12 partants ; 43 eng. ; 12 part. déf. - Total des entrées : 844 €

11 long, encolure, courte encolure, 7,5 long, 3,5 long, 3,5 long, 1 long.

15 360 € - 7 680 € - 4 480 € - 3 040 € - 1 440 €

Primes aux éleveurs :

2 304 € Philippe Mace.

1 152 € Ecurie Haras de Quetieville.

672 € Mme Agnes Lhomme.

456 € Jean-Luc Henry.

216 € Ecurie Haras de Quetieville.

Temps total : 04'07''50

69 3046 **PRIX SUD OUEST (PRIX DU PONT-LONG)** **3.800 m**
(Haies. - A réclamer)**18 000 €** (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.Pour tous chevaux de **5 ans**, mis à réclamer au minimum pour 7.000, au maximum pour 17.000, avec prix de réclamation intermédiaires de 2.000 en 2.000. **Poids : 68 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 7.000. En outre, tout cheval ayant, depuis le 1er décembre de l'année dernière inclus, gagné une course de haies portera 2 k. ; plusieurs courses de haies, 4 k.**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.**

- 23 Chateaudemal maison USA**, h, b, 5 ans, par War Front (USA) et Tustarta USA (Tremolino USA), 73 k (69 k), (17.000), Scuderia Waldeck Snc (*A Ruiz Gonzalez*), H Lageneste (s) 1
- Dickenek**, h, bf, 5 ans, par Dick Turpin IRE et Baladewa GER (Monsun GER), 73 k (69 k), (13.000), Claude Olivier Corral (*A Beaudoire*), H Lageneste (s) 2
- Cybor Del'rais**, h, b, 5 ans, par Monitor Closely IRE et Cyborria (Cyborg), 69 k (65 k), (9.000), Mme Heidie Cadot (*H Rodriguez Nunez*), L Cadot 3
- Rangoon**, h, bf, 5 ans, par Country Reel USA et Lady Angele (Ski Chief USA), 69 k (65 k), (9.000), Patrick Chevillard (*N Terrassin*), P Chevillard 4
- Pasifae**, f, bf, 5 ans, par Great Journey JPN et Dorylee (General Holme USA), 66 k (62 k), (7.000), ♂, Mlle Aurelie Lebon (*J Geuns*), C Dondi 5
- 55 Dominicaine**, f, 5 ans, (AQ), 70 k, (15.000), Ecurie Centrale (*D Mescam*), FM Cottin (s) 6
- Early**, f, 5 ans, 66 k (61^{1/2} k), (7.000), Mme L Malivet (*Mlle C Lequien*), E Leray (s) 7
- Aussie**, f, 5 ans, 71 k (67 k), (17.000), J Marion (s) (*E Rongere*), J Marion (s) 8
- Hit Song**, f, 5 ans, 68 k, (11.000), J Marion (s) (*T Beaurain*), J Marion (s) 9
- Lady Hourcat**, f, 5 ans, 66 k, (7.000), G Bouchonnet (*P Blot*), G Bouchonnet arr

10 partants ; 21 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 199 €

2 long, 1 long 1/4, 1/2 long, 1 long 1/4, 7,5 long, 1 long 1/4, encolure, 1 long 1/4.

8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :

1 296 € Edward A. Cox Jr, prime non attribuée.

648 € Mme Benoit Gabeur.

378 € Ecurie de la Rehoraie.

256 € Didier Provost, Jean-Vincent Toux, Philippe Delahaye, Jean-Charles Haimet.

121 € Jean Mangin, Claude Right.

Temps total : 04'54''40

A l'issue de la course, après avoir entendu les jockeys Hernan RODRIGUEZ NUNEZ et Anthony BEAUDOIRE, les Commissaires les ont sanctionnés respectivement par une interdiction de monter d'une durée de 2 jours (7 coups - 3ème infraction) et d'une amende de 75 euros (9 coups - 1ère infraction) pour avoir fait un usage abusif de leur cravache.

70 3047 **PRIX DE BARETOUS** **3.700 m**
(Steeple-Chase. - Femelles)**34 000 €** (16 320, 8 160, 4 760, 3 230, 1 530) - dotation France Galop.Pour pouliches de **4 ans**. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 4.500.**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.**

- Elegant Star**, f, al, 4 ans, (AQ), par Kapgarde et Victoria's Star [Poliglote (GB)], 67 k, Mme Magalen Bryant (*K Nabet*), D Cottin (s) 1
- 26 Iralsa**, f, b, 4 ans, par Kingsalsa USA et Princesse Irena (Apple Tree), 70 k, Marc Bouyssou (*B Lestrade*), G Macaire (s) 2
- 16 Savannah**, f, b, 4 ans, par Sunday Break JPN et Anny (Kahyasi IRE), 67 k, Thomas Jeffroy (*G Masure*), F Nicolle 3
- 49 Enivrante**, f, b, 4 ans, (AQ), par Saddex (GB) et Love Wisky (Mansonnien), 66 k (64 k), Ecurie Mirande (*R Mayeur*), Mme I Pacault 4
- 49 Etavudenuo**, f, bf, 4 ans, (AQ), par Della Francesca USA et Nuit De Grugy (Nononito), 66 k, Denuault (s) (*E Bureller*), G Denuault (s) 5

38 ⁵ **Easyrun**, f, 4 ans, (AQ), 66 k, Haras de Beauvoir (*S Paillard*), G Chereh **arr**
16 **Action Des Flos**, f, 4 ans, 66 k, Mme C Hyde (*D Mescam*), AS Pacault (s) **arr**
47 ² **Yasminas**, f, 4 ans, 66 k, J Ortet (s) (*F de Giles*), J Ortet (s) **arr**
8 partants ; 21 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 635 €
Eng. sup. : *Iralsa*
13 long, 5,5 long, 18 long, loin.

16 320 € - 8 160 € - 4 760 € - 3 230 € - 1 530 €

Primes aux éleveurs :

2 448 € Mme Magalen Bryant.

1 224 € Marc Bouyssou.

714 € S.c.e.a. des Prairies.

484 € Haras de Mirande.

229 € Guy Denuault.

Temps total : 04'46"80

Index des chevaux cités dans ce bulletin

Les chiffres entre () indiquent l'ordre d'arrivée jusqu'au cinquième inclus.

Les chevaux autres que de pur sang sont imprimés en caractères italiques.

* Chevaux n'ayant pas droit à la prime.

A

About A Girl, f, 5 ans, Al Namix et Lucie, 65

Achour, h, 7 ans, Limnos JPN et Jolie Menthe, 51

Action Des Flos, f, 4 ans, Axxos GER et Je Te Donne, 70

Action Du Manoir, f, 8 ans, (AQ), Cachet Noir USA et Neptune Du Manoir, 50

Adios Clemento, h, 6 ans, Early March GB et La Guindilla, 59

Ahelia, f, 8 ans, My Risk et Bleu D'Azur, 56

Al Bucq, h, 12 ans, Goldneyev USA et Lys Noire, 51/1

Ali D'Airy, h, 8 ans, (AC), Passing Sale et Prisca D'Airy, 61

Alinbarbotin, h, 8 ans, (AQ), Assessor IRE et Kosette, 56/5

Alleu, h, 8 ans, Al Namix et Quisait, 58/1

Alpha Joa, f, 4 ans, Kentucky Dynamite USA et An Alarc'h IRE, 57/1

Alpha Risk, h, 8 ans, (AC), Grey Risk et Omega De Foissac, 50/3

Amirande, h, 8 ans, (AQ), Astarabad USA et Furie De Carmont, 59/3

Anouslavie Aa, h, 4 ans, (AA), Ragtime Pontadour et Astie, 45/4

Apiculteur, h, 7 ans, Apsis GB et Young Bee, 56

Aquitania, f, 7 ans, Early March GB et Saga Du Souvestre, 43

Argentier, h, 8 ans, High Rock (IRE) et Jossca, 54/1

Arkenstone, f, 4 ans, Muhaymin USA et Polish Nana, 47/3

Art Sacre, h, 8 ans, (AC), Saint Des Saints et Sixtees, 61

Asdesmar, h, 8 ans, (AQ), Khalkevi IRE et Passemare, 54

Astarrac, f, 4 ans, Soave GER et Tairchope, 47/4

Aurfevre Aa, f, 5 ans, (AC), Le Balafre et L'Auriebatoise, 61

Aussie, f, 5 ans, Blue Bresil et Kiluti, 69

Austropovitch, h, 5 ans, Dunkerque et Laspek IRE, 46

Aventi, h, 5 ans, Vatori et Medievale, 56

Ayurveda, f, 6 ans, Centennial IRE et Al Wathba, 56

B

Baby Boy, h, 7 ans, (AQ), Maresca Sorrento et Miss D'Angron, 64

Bagdad Cafe, h, 7 ans, (AQ), Konig Shuffle GER et Pepite Daure, 54

Baila De Garenne, f, 7 ans, (AQ), Assessor IRE et Nectarine De Garen, 67/3

Baldaquin, h, 7 ans, (AQ), Shaanmer (IRE) et Kandy Ball, 50/1

Balkan Du Pecos, h, 7 ans, (AQ), Balko et Fiesta Du Pecos, 54/7

Balkino De Maspie, h, 8 ans, Balko et Vagueline De Maspi, 59/4

Bela De La Brunie, f, 7 ans, (AA), Gnome et Unic De La Brunie, 42/3

Belamix Dor, f, 7 ans, (AQ), Al Namix et Paladoune, 56/2

Belle Easter, f, 5 ans, Early March GB et Belle Du Brizais, 43

Bimbo De Candale, f, 7 ans, (AC), Greengroom et Octane De Pimbo, 42/1

Blason D'Or, h, 7 ans, (AQ), Nidor et Polanie CAN, 50/5

Blouge, f, 4 ans, Saddex (GB) et Princesse Nouba, 41

Bohort Des Arachis, h, 7 ans, (AC), Traditionally USA et Idole De Vergne, 42/5

Bolero Du Tango, h, 5 ans, Sandwaki USA et Miss Lagoda, 46

Bonne Passe, f, 7 ans, (AQ), Maresca Sorrento et Iroquoise II, 58/2

Bora Des Obeaux, f, 7 ans, (AQ), Saddler Maker (IRE) et Omega Des Obeaux, 59/1

***Brave Dancing GB**, h, 4 ans, Mount Nelson GB et Purring USA, 63/4

Brise De Kerker, f, 7 ans, Al Namix et Rafale De Kerker, 58/4

Bucefal, h, 7 ans, (AQ), Pistolero (IRE) et Miryade, 50

Buck's Bankable, f, 5 ans, Poliglote (GB) et Buck's Brook, 55/3

***Buckenhill GB**, h, 8 ans, Intikhab USA et Trauquebise, 59

C

Calinight, h, 4 ans, Califet et Gazelle De Nuit, 63/1

Calyne Club, f, 6 ans, Clety et Cabaret Club, 54

Cami Boy, h, 4 ans, Tiger Groom GB et Camas, 48/2

Candoline, f, 6 ans, (AQ), Martaline GB et Mandara, 51

Canitie, f, 6 ans, (AQ), Fragrant Mix (IRE) et Lola Lolita, 56

Capucine Du Chenet, f, 6 ans, Irish Wells et Belle Attente, 54

Carmez, h, 6 ans, (AQ), Puit D'Or IRE et Quatell, 65/3

Cashkille, f, 6 ans, (AQ), Network GER et Nashkille, 43/2

Catsou Des Maj, h, 6 ans, (AC), Balko et Aligianinca, 52

Celebre D'Allen, h, 6 ans, (AQ), Network GER et Revoltee, 59/5

Cent Ans, h, 6 ans, Centennial IRE et Nomita (IRE), 50/4

Chabada Le Dun, f, 6 ans, Fuisse et Algericas (IRE), 43/1

Charlie Quercus, h, 4 ans, Myboycharlie IRE et Gallia Eria (GB), 53

***Chateaudemalmaison USA**, h, 5 ans, War Front (USA) et Tustarta USA, 69/1

Cime Des Obeaux, f, 6 ans, (AQ), Saddler Maker (IRE) et Kalimie, 59

Cincinati, f, 6 ans, (AQ), Pistolero (IRE) et Kivixia, 43

Clique Adroite, f, 6 ans, (AQ), Blue Bresil et Plaise Autant, 43

Clos Du Chenet, h, 6 ans, Martaline GB et Mine Lointaine, 51/4

Cocody Du Banco, h, 6 ans, Youmzain IRE et Shinning War, 56/3

Coeur De Boeuf, h, 6 ans, (AQ), Saddler Maker (IRE) et Pluton De Lancray, 56

Conan Doyle, h, 6 ans, (AA), Kap Rock et Acapella, 61/5

Cool De Touzaine, h, 6 ans, (AQ), Fragrant Mix (IRE) et Domitia, 54/5

Cote Mer, h, 6 ans, (AQ), Crossharbour GB et Quelle Mome, 54

Courbepine, f, 5 ans, Samum GER et Princesse Jasmine, 43/4

Crack Le Rouge, h, 6 ans, (AQ), Croco Rouge IRE et Otana La Rouge, 59

Croc En Jambe, h, 6 ans, (AQ), Denham Red et Suzaka, 65

Cybor Del'rais, h, 5 ans, Monitor Closely IRE et Cyborria, 69/3

D

Daddy Banbou, h, 5 ans, Ballingarry IRE et Pointe Banbou, 55/4

Dadilas Du Livet, h, 5 ans, (AQ), Axxos GER et Queen Las, 44

Dakar, h, 5 ans, (AQ), Ballingarry IRE et Marie D'Anjou, 46

Dalila D'Airy Aa, f, 5 ans, (AC), Anzillero GER et Leisha D'Airy, 52

Damery, h, 5 ans, Dark Moondancer GB et Lunata IRE, 46

Danse Royale, f, 5 ans, (AQ), Apsis GB et Oddy, 65

Dansli Prince, h, 5 ans, Zambezi Sun GB et Queen Poline, 55

Dargant, h, 5 ans, Dark Moondancer GB et Vague Rouge, 60/2

Darius Des Bordes, h, 5 ans, Lucarno USA et Gamine Royale, 60/4

Darjeeling Pecos, f, 5 ans, (AQ), Racinger et Fiesta Du Pecos, 44

Dark Shadow, h, 5 ans, Al Namix et Princesse Nouba, 60

Dastary D'Airy, h, 5 ans, (AQ), Astarabad USA et Panzara D'Airy, 44/4

Dauteuil Precieux, h, 5 ans, (AQ), Balko et Quennie Star, 55

Day For Vega, h, 5 ans, (AQ), Linda's Lad (GB) et Rose Line, 44

Daytona Beach Aa, f, 5 ans, (AC), Fansy et Clairevoie, 52

De Ce Pas Sivola, f, 5 ans, Assessor IRE et Jolie Fabi, 56

De Temps En Temps, h, 5 ans, Vespone IRE et Tardoune, 46

Deal Baie, h, 5 ans, (AQ), Crillon et Matriochka, 44/1

Deesse D'Arzembouy, f, 5 ans, (AQ), Voix Du Nord et Laurence, 65

Deguillaume, h, 4 ans, Konig Turf GER et Cymouche, 62/2

Delta Risk Aa, h, 5 ans, (AC), Grey Risk et Omega De Foissac, 52

Demon De Fleur, h, 5 ans, (AQ), Ange Gabriel et Fleur D'Anjou, **44/5**

Derby Des Bruyeres, h, 5 ans, (AQ), Sunday Break JPN et Luttica, 55

Diable Au Corps, h, 5 ans, (AQ), Fuisse et Haldiana, 44

Diane D'Oudairies, f, 5 ans, (AQ), Turgeon USA et Forlane V, 44

Diboo Law, h, 5 ans, (AQ), Network GER et Law, 46

Dickenek, h, 5 ans, Dick Turpin IRE et Baladewa GER, **69/2**

Dicla, f, 5 ans, (AQ), Policy Maker (IRE) et Reghane, 46

Diddle, f, 5 ans, (AQ), Saint Des Saints et Sharonne, 46

Dina De Bersac, h, 6 ans, (AA), Laverock IRE et Rose De Bersac, **52/3**

Dirthy Dancing Aa, h, 5 ans, (AA), Zamouncho et Ivanika, **52/2**

Disco D'Authie, h, 9 ans, Discover D'Auteuil et Kadaline, **50/2**

Diva Noir, f, 5 ans, Buck's Boum et Samba D'Allier, **43/3**

Dollar Abstrait, h, 5 ans, (AQ), High Rock (IRE) et Joslaine, 46

Dollar Des Mottes, h, 5 ans, (AQ), Montmartre et Phedre Des Mottes, **44/2**

Domaine De L'Isle, h, 5 ans, (AQ), Network GER et Gratiene De L'Isle, **46/3**

Dominicaine, f, 5 ans, (AQ), Nombre Premier (GB) et Teresa, 44, 55, 69

Domperignon Du Lys, h, 5 ans, (AQ), Great Pretender IRE et Milie, 54

Don't Worry, h, 5 ans, (AQ), Al Namix et Serenite, **44/3**

Dont Stop Theparty, h, 5 ans, (AQ), Apsis GB et Initiale Royale, **51/5**

Double Chance, f, 4 ans, Konig Turf GER et Double De La Cour, 68

Doudi Douda, h, 5 ans, (AQ), Enrique (GB) et Old Mamy, **46/4**

Douglass, h, 5 ans, (AQ), Dragon Dancer GB et Ophelie D'Angron, 44

Dragee Haute, f, 5 ans, (AQ), Buck's Boum et Oeuvre D'Art, **65/1**

Dunquin, f, 5 ans, Balko et Zenita Des Brosses, **65/4**

E

Early, f, 5 ans, Early March GB et Ma Sonate (USA), 69

Early Black, h, 5 ans, Early March GB et Perle Du Vallon, 55

Earlyena, h, 7 ans, Early March GB et Miss Avena, **67/5**

Easy Ball, f, 4 ans, (AQ), Saint Des Saints et Usefully, **49/1**

Easylande Aa, f, 4 ans, (AA), Annapolis et Keenlande, 45

Easyrun, f, 4 ans, (AQ), Turgeon USA et Medine, 70

Easysland, h, 4 ans, (AQ), Gentlewave (IRE) et Island Du Frene, 66

Echiquier, h, 4 ans, (AQ), Network GER et Regate, **49/3**

Ecu De La Noverie, h, 4 ans, (AQ), Linda's Lad (GB) et Quat'sous D'Or, **62/1**

Eddy De Balme, h, 4 ans, Cachet Noir USA et Tikiti De Balme, **68/4**

Edenn Blue Aa, f, 4 ans, (AC), Anzillero GER et Honey Blue, **45/2**

Ediboum, h, 4 ans, (AQ), Buck's Boum et Scintillante D'Or, **66/3**

Effet Special, h, 4 ans, (AQ), Network GER et Tisane, **66/4**

Eglantinas, f, 4 ans, (AQ), Davidoff GER et Idyllas, 66

Ego Des Mottes, h, 4 ans, (AQ), Sunday Break JPN et Pusza Des Mottes, 49

El Gringo, h, 4 ans, Kamsin GER et Cinecitta USA, **48/1**

Elatha, f, 4 ans, (AQ), Muhaymin USA et Manche Du Manoir, 66

Electron Bleu, h, 4 ans, (AQ), Saddex (GB) et Odyssee Du Cellier, 49

Elegant De Larre, h, 4 ans, Chichi Creasy et Camivilla, **41/4, 53/4**

Elegant Star, f, 4 ans, (AQ), Kapgarde et Victoria's Star, **70/1**

Elliot De Balme, h, 4 ans, Cachet Noir USA et Jonquille De Balme, 68

Elmadina, f, 4 ans, (AQ), Al Namix et Petite Harmonie, 66

Embellie, f, 4 ans, Saddex (GB) et Beaufeene, **41/1, 57/5**

Emino, h, 4 ans, (AQ), Muhaymin USA et Maela, **53/2**

Emir Sacree, h, 4 ans, (AQ), Network GER et Altesse Sacree, **49/2**

Empathie, f, 4 ans, (AQ), Bernebeau et Ofurie, 49

En Bonne Main, f, 4 ans, (AQ), Poliglote (GB) et Millesimee, **66/2**

Enfant Du Large, h, 4 ans, Great Pretender IRE et Antagua, 63

Enivrante, f, 4 ans, (AQ), Saddex (GB) et Love Whisky, **49/4, 70/4**

Enzo D'Airy, h, 4 ans, (AQ), Anzillero GER et Panzara D'Airy, **48/4**

Eperlan, h, 5 ans, Sageburg (IRE) et Essoka, 56

Erotic Forez Aa, f, 4 ans, (AC), Centennial IRE et Rockstar Forez, 45

Esmeria Bellevue, f, 4 ans, Konig Turf GER et Sister Du Berlais, 41

Espoir D'Allier, h, 4 ans, (AQ), Policy Maker (IRE) et One Flower, 66

Espoir D'Oudairies, h, 4 ans, (AQ), Vision D'Etat et Pythie D'Oudairies, 66

Etavudenuo, f, 4 ans, (AQ), Della Francesca USA et Nuit De Grugy, 49, **70/5**

Eternal Army, m, 5 ans, American Post GB et Earth Affair GER, **46/2**

Ethique, f, 4 ans, (AQ), Zambezi Sun GB et Nasseuseuse, 66

Etoile De Grez, f, 4 ans, (AQ), Califet et Kim Du Mathan, **49/5**

Evan De Marcigny, h, 4 ans, (AQ), Lucarno USA et Quety De Marcigny, 68

Excel Quiz Tauel, h, 4 ans, (AQ), Saddex (GB) et Quiza, **66/1**

Exit To Where, h, 4 ans, (AQ), Kapgarde et Rapsodie Sea, **66/5**

Extra Smart, h, 4 ans, Califet et Nuit Du Maine, 68

Ezechiel De Kerser, h, 4 ans, (AA), Muhaymin USA et Kamailya, **45/1**

F

Fitou Du Pecos, h, 6 ans, (AA), Vertigineux et Fallon Du Pecos, 52

Forestiera, f, 8 ans, Forestier et Une Majeste, 67

Forthing, h, 7 ans, Barastraight (GB) et Something Fine, 64

Frimeur, h, 4 ans, Spirit One et Pas Exclue, 63

Funny Girl Du Peco, f, 6 ans, (AA), Zamouncho et Femme, **61/4**

***Funny Oyster IRE**, f, 5 ans, Dark Angel IRE et Carpet Lover IRE, **43/5**

Funny Peter, h, 6 ans, Martaline GB et Funny Miss, 56

G

***Galop Marin IRE**, h, 6 ans, Black Sam Bellamy IRE et Great Jane, **64/4**

Go For De Houelle, h, 5 ans, Saint Des Saints et Inconciente, **54/3**

Goji, f, 4 ans, Saddex (GB) et Medanik, **57/2**

Gold Max, h, 4 ans, Scalo GB et Goldfeber GER, 53

Gorgeous Green, h, 5 ans, Diamond Green et Drop Dead Gorgeous (IRE), **60/5**

H

Hannou Pol Avenue, h, 4 ans, Hannouma (IRE) et Corfu IRE, 53

Harvey's, h, 4 ans, Falco USA et Uva Fragola GB, 53

Hermes Pompadour A, h, 5 ans, (AA), Full Of Gold et Histoire Olympique, 52

Hijo De La Mascara, h, 4 ans, Iron Mask USA et Naylia, 63

Hit Song, f, 5 ans, Martaline GB et Harmonique, 69

Hodija, f, 7 ans, (AC), Assessor IRE et Hestampe Japonaise, 42

Horus De Pompadour, h, 5 ans, (AC), Le Balafre et Hestampe Japonaise, **52/4**

I

Iralsa, f, 4 ans, Kingsalsa USA et Princesse Irena, **70/2**

Isti, h, 7 ans, Muhaymin USA et Seinfeld, **67/4**

J

Jocrack A La Motte, f, 4 ans, Full Of Gold et Line Des Landes, **57/3**

Joie Du Net, f, 4 ans, Network GER et Juntina, **62/4**

Jolie Dodville, f, 4 ans, Red Rocks IRE et Jodie Pisati (GB), **47/1**

Just Move On, f, 4 ans, No Risk At All et Jacira, 68

K

Kazarov, h, 5 ans, Kendargent et Pearl Sky, **55/2**

Kimo Royal, h, 5 ans, Royal Dragon USA et Kimaroyale, 60

King De Ray, h, 4 ans, Royal Dragon USA et La Basket, **53/5**

Kobolt, h, 9 ans, (AA), Soave GER et Golden Fairy, 42

Konilez, h, 6 ans, Konig Turf GER et Villesia, 59

L

L'Aubade, f, 5 ans, Enrique (GB) et L'Audacieuse, **55/1**

La Chavanne, f, 5 ans, Turgeon USA et La Ragoterie, **56/4**

La Moulinere, f, 5 ans, Ballingarry IRE et Ahombros, 60

Lady Hourcat, f, 5 ans, Rashbag GB et Monthana, 69

Lascar Gris, h, 4 ans, Gris De Gris (IRE) et Vicki, 62

Le Creole, h, 4 ans, Buck's Boum et Miss Glacee, **41/5**

Le Lescarien, h, 7 ans, Martaline GB et Sleevina, 58

Le Terrible Noir, h, 6 ans, Laveron GB et Malycia Marly, 65

Line Fairy, f, 6 ans, Martaline GB et Salsa Fairy, 43

Little Noria, f, 8 ans, Air Eminem IRE et Crazy Pous, 67

London Whale, h, 7 ans, Monsun GER et Lady Zorreguietta, 54/6

Lorrainas, f, 4 ans, Davidoff GER et Rio Amata GER, 41

Lou Princess, f, 5 ans, Martaline GB et Nile Majique, 55

Loupia, f, 9 ans, Balko et Passing Dancer, 58/5

Luz Ardiden, h, 4 ans, Kendargent et Anna Danse, 48

M

Magic Louise, f, 4 ans, Tin Horse (IRE) et Sharp Marie, 68/5

Malicar, h, 9 ans, Satri IRE et Tuffslolyoly, 67

Manhol Aa, h, 4 ans, (AC), Grey Risk et Jegua, 45/5

Margot La Barde Aa, f, 4 ans, (AC), Fairplay Du Pecos et File La Bleue, 45

Menthe Poivree, f, 6 ans, Buck's Boum et Jolie Menthe, 65

Miss Brosse, f, 4 ans, Maresca Sorrento et Call Me Nana, 57

Miss Camailya, f, 6 ans, (AA), Nidor et Kamailya, 52/5, 61/3

***Modeliste IRE**, f, 4 ans, Shirocco GER et Clever Mode, 57

Monfleur Du Lia, h, 7 ans, (AC), Policy Maker (IRE) et Fleur Du Lia, 61/1

***Monsamou IRE**, h, 9 ans, Bienamado USA et Alphasdite IRE, 64/1

Muthalia, f, 4 ans, Muhtathir GB et Ligga, 57/4

N

Naoura, f, 5 ans, Turtle Bowl (IRE) et Quisait, 55

Nuits Premier Cru, h, 6 ans, Buck's Boum et Fee Magic, 54

O

Ocean Austral, h, 8 ans, Antarctique IRE et Ahombros, 58/3

Oeufs De Paques, h, 6 ans, Daramsar et First Lady Dancer, 56

Okelmanif Aa, f, 5 ans, (AC), Full Of Gold et Okelebelle, 52/1

One Sweet, h, 4 ans, Spirit One et Sweet Orientfawn IRE, 53/3

Oro D'Allier, h, 6 ans, Buck's Boum et Rumba D'Allier, 59/2

Oscar De L'Epinoux, h, 5 ans, Heliostatic IRE et Bonne D'Orthe, 46

Osso Bello, h, 10 ans, Corri Piano et Sweet Valrose, 67/2

P

Paolo Malpic, h, 7 ans, (AA), Traditionally USA et Lionne Rousse, 42

Pasifae, f, 5 ans, Great Journey JPN et Dorylee, 69/5

Paulougas, h, 6 ans, Turgeon USA et Bois Cherie, 64

***Petit Guerrier IRE**, h, 4 ans, Soldier Of Fortune IRE et Pivoline, 62/5

Petit Tigre, h, 4 ans, Turgeon USA et Sirene Jo, 63/5

Petite Joy, f, 5 ans, Youmzain IRE et Petite Speciale USA, 46/5

Phenicienne, f, 4 ans, Muhtathir GB et Prairie Moon GB, 47

Plumeur, h, 11 ans, Great Pretender IRE et Plume Rose, 51/3

Polimaya, f, 5 ans, Diamond Green et Poliette, 55

Polipa, h, 12 ans, Poliglote (GB) et Pasgentry, 64/2

Proteblue, h, 5 ans, Protektor GER et Multiblue, 56/1

Protekrice, f, 5 ans, Turgeon USA et Protektion, 65/5

Q

Qualifiee, f, 4 ans, Hurricane Cat USA et Queen Mix, 47/5

Queen Of Fortune, f, 4 ans, Soldier Of Fortune IRE et Mascara GER, 68/2

Quick Lauteix, h, 14 ans, (AC), Balleroy (USA) et Perle Claire Du La, 42/4

R

Rangoon, h, 5 ans, Country Reel USA et Lady Angele, 69/4

Red Mix, h, 5 ans, Al Namix et Fidelety, 55/5

Reste Demohaison, h, 13 ans, Reste Tranquille et Belle De Mohaison, 50

Rhodax, h, 4 ans, Saddex (GB) et Roxalamour, 63/3

Rockalonga, h, 5 ans, High Rock (IRE) et Milonga (IRE), 55

Roi D'Oudalle, h, 4 ans, Linda's Lad (GB) et Gnoof USA, 68

Rose Queen, f, 4 ans, Great Pretender IRE et Queen Poline, 48/3

Rosemarie Has, f, 4 ans, Poliglote (GB) et Formosa Joana Has, 48

Royale Paille, h, 4 ans, Blue Bresil et Royale Cazoumaïlle, 68/1

Rudeban, h, 6 ans, Palace Episode USA et Chenoa (GB), 59

S

Sacha Green, h, 5 ans, Barastraight (GB) et Sara Rose, 60/1

Sacha Malpic Aa, h, 5 ans, (AC), Full Of Gold et Ashtar, 52

Saint Ber Song, h, 12 ans, (AQ), Bernebeau et Isterienne, 64

Saldorello, h, 4 ans, Saddex (GB) et Helvetic Melody, 41/3

Sasha De L'Elfe, h, 4 ans, Sunday Break JPN et Rue Tournefort, 68/3

Savannah, f, 4 ans, Sunday Break JPN et Anny, 70/3

Shepton Joa, f, 5 ans, Kentucky Dynamite USA et Sherakat IRE, 46/1

Shy'm De La Vega, f, 6 ans, Diamond Green et Cybormania, 43

Silent Hill, h, 10 ans, Take Risks et Oiselere, 50

Sir Nonantais, h, 9 ans, Sagamix et Kirta, 54/4

Site Seeing, f, 4 ans, Muhtathir GB et Landing Site, 68

Sitor D'Altea, h, 4 ans, Califet et Dame Du Parc, 53/1, 62

Skins Rock, h, 4 ans, Skins Game GB et Ebene Rock, 41/2

Slim Risk, h, 4 ans, No Risk At All et Slim Pearl, 63

Solidam, h, 4 ans, Saint Des Saints et Eladame, 63/2

Speed Fire, h, 6 ans, Spirit One et Monette Bere, 54/2

Spirit Ness, h, 7 ans, Spirit One et Infusion GB, 59

Stribel, h, 5 ans, Sumitas GER et Strixi, 60/3

Surely Try, h, 8 ans, Prince Kirk PNA et Carmen Tonic, 54

Sweet Home Aa, f, 4 ans, (AA), Benevolo De Paban et Home Maid, 45

T

Takelot, h, 5 ans, Turtle Bowl (IRE) et Tamaziya IRE, 56

Teahupoo Vega, h, 4 ans, Ballingarry IRE et Silver Road (GB), 62

Thirassia Aa, f, 4 ans, (AC), Walk In The Park IRE et Thera, 45/3

Tiesto D'Authie, h, 7 ans, Cachet Noir USA et Tikibreeze, 64/5

Tipsy, f, 6 ans, Kentucky Dynamite USA et Teatime, 43

Touz Day, h, 4 ans, Sunday Break JPN et Touz De Saint Cyr, 62/3

Trousseau, f, 4 ans, Tin Horse (IRE) et Jetarsu IRE, 62

Turkey Jackson, h, 8 ans, Sakhee USA et Winding Road, 54

U

Ubac Des Places, h, 10 ans, (AC), Kutub IRE et Perle Claire Du La, 61/2

Ucelo Du Mee, h, 10 ans, (AQ), Snow Cap et British Nellerie, 67/1

Un Comedien, h, 5 ans, Poliglote (GB) et Comedie Divine, 55

Un D'Ussel, h, 10 ans, (AC), Balko et Lakme De Brejoux, 42/2

Up Todate Du Casse, h, 10 ans, Tonitruant USA et Ordalie Du Casse, 51

Urumqi, h, 7 ans, Soldier Of Fortune IRE et Love In Paradise (GB), 64

V

Valtor, h, 9 ans, (AQ), Nidor et Jossca, 64/3

Van Gogh Du Granit, h, 9 ans, (AQ), Saddler Maker (IRE) et Etnou, 54

Vanesse, f, 6 ans, Vertigineux et Vesolia, 65/2

Venus De Thaix, f, 9 ans, (AQ), Network GER et Etoile De Thaix, 58

Via Dolorosa, h, 6 ans, Konig Shuffle GER et Millie Hurley, 64/6

Vif D'Esprit, h, 10 ans, Khalkevi IRE et Viana, 59

Vive Parente, f, 5 ans, Kapgarde et Vallee Fertile, 43

W

Y

Yasminas, f, 4 ans, Davidoff GER et Jeanne D'As, 47/2, 70

***Yermo IRE**, h, 6 ans, Yeats IRE et Numbers Game GB, 59

Yosille, f, 6 ans, Blue Bresil et Yolaine, 51/2

Z